



Mairie de La Regrippière

Inter'Actions



Chasse aux œufs

Lundi 10 avril 2023 à 10 heures
sur le site de la Fleurancellerie

Sommaire

| | |
|----|------------------------|
| 2 | Le mot du maire |
| 3 | Conseil municipal |
| 13 | Dossier |
| 15 | Vie communale |
| 28 | Enfance et jeunesse |
| 34 | Vie associative |
| 37 | Histoire et Patrimoine |
| 40 | Sèvre et Loire News |
| 43 | Autour de chez nous |
| 51 | Le coin détente |
| 55 | Le portrait |

ATTENTION

Pour « Inter'Actions » de mai-juin
transmettez vos articles avant le 11 avril 2023 par mail à :
communication@mairie-laregrippiere.fr

Les articles reçus après cette date ne
seront pas publiés.
Merci de votre compréhension.

Nous vous informons qu'à présent pour tout dépôt d'article, un formulaire est à votre disposition auprès du service communication de la mairie : communication@mairie-laregrippiere.fr



L'AGENDA

MARS

- 4 - Croc'Jeux
- Atelier jardinage
- 11 - Porte ouverte école Sacré Coeur
- 4-5 ; 11-12 ; 17-18 - Théâtre Les Amusc'adets
- 18 - Les concerts du St Jo'
- 25 - Carnaval des écoles
- 30 - Conseil municipal

AVRIL

- 1er - Heures du conte
- 7 - PEDT Randonnée nocturne
- 8-9 - Exposition d'art
- 7-8 ; 14 ; 20-21 - Ateliers du tour de potier - Atelier Shibumi
- 10 - Chasse aux œufs
- 13 - Conseil municipal
- 15 - Portes ouvertes chai le Champ Fleury
- Soirée Stand Up Acte 4 - Le St Jo'
- 22-23 - Portes ouvertes Domaine de La Gravoire
- 29-30 - Marché des créateurs Abricadabroc

MAI

- 11 - Conseil municipal
- 12 - Accueil des nouveaux arrivants
- Récompense des maisons fleuries
- 13 - Festival 4 - Le St Jo'
- 19-20 - Ateliers du tour de potier - Atelier Shibumi
- 24 - Croc'Jeux à la médiathèque



Pascal EVIN
Maire de la Regrippière

LE MOT DU MAIRE

Dans ce début d'année 2023 vont démarrer plusieurs projets importants, après de longs mois d'études et d'analyses.

Tout d'abord, vers la mi-avril, débuteront les travaux de la nouvelle périscolaire. Un gros chantier qui va permettre d'accueillir dans de bonnes conditions les enfants et animateurs, ce qui n'était plus le cas dans des modulaires devenus exigus. Si tout se passe comme convenu, la mise à disposition de ce bâtiment est prévue pour la rentrée 2024. Au cœur de la commune, ce chantier va perturber le stationnement et la circulation pendant plusieurs mois notamment quand le parking de l'école publique sera momentanément indisponible. Il faudra s'adapter au moment des entrées et sorties d'école. Des consignes seront communiquées pour cette période.

Autre démarrage de chantier dans les prochains jours : la construction des six éoliennes. Quatre d'entre elles seront installées sur le territoire de la commune. Les travaux des prochaines semaines concerneront : le raccordement au poste source de Vallet ; des travaux de voirie et de terrassement pour les futures plateformes, quant aux mâts, ils seront installés à l'automne pour une mise en service, prévue en fin d'année. Ce dossier aura mis des années à aboutir. Nous communiquerons prochainement plus précisément sur le déploiement de ce parc éolien. On mesure aujourd'hui, dans le contexte actuel, l'importance des ressources en énergies. Les énergies renouvelables doivent apporter, par leur diversité, des solutions alternatives aux énergies fossiles. La commune de La Regrippière aura participé, à son niveau, à cet effort collectif.

Nous rentrons prochainement dans la deuxième partie du mandat et progressivement vers un autre projet important qui est l'aménagement du bas du bourg notamment les rues d'Anjou et des Fontaines ainsi que la renaturation des berges du ruisseau du Chaiseau. Le bureau d'études ARTELIA est mandaté pour analyser ce dossier et nous aider dans les prises de décisions. Ce projet impactant ne se fera pas sans la concertation avec les riverains ; donc ne soyez pas surpris de croiser des techniciens qui viennent sur site échanger avec certains d'entre vous. En espérant que ces travaux puissent commencer avant la fin du mandat en 2026.

Les autres projets de cette année seront votés en mars lors du budget. Nous les développerons dans le prochain bulletin.

Afin de répondre à une demande des familles, depuis plusieurs mois, une équipe composée d'élus, d'enseignants, du coordinateur jeunesse et de la directrice de l'association Croc'loisirs, travaille sur la cohérence éducative au sein de la commune. Plusieurs actions ont déjà été mises en place. A partir de mars, un service d'aide aux leçons va être proposé deux soirs par semaine pour les élèves scolarisés en élémentaire dans les deux écoles de la commune. Ce service, proposé et financé par la mairie, avec une participation financière des familles, sera encadré par des enseignants volontaires. L'objectif est d'accompagner les élèves dans leur travail du soir en les aidant sur la lecture, la compréhension des consignes et en leur donnant des outils pour une meilleure organisation du temps consacré aux leçons. Je félicite tous les acteurs qui ont travaillé sur ce projet qui s'inscrit dans l'intérêt des enfants.

Je vous souhaite à tous un beau printemps et profitons des nombreuses animations proposées dans les prochaines semaines.

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023

Le dix-neuf janvier deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Convocation : 9 janvier 2022

Nombre de membres : En exercice : 18

Présents : 16

Votants : 17

Présents : Pascal EVIN, Roger CAILLER, Armelle DURAND, Jean-Luc GAULTIER, Marie-Edith PETITEAU, Audrey BARON, Michael BAUDRY, Franck BOUCHEREAU, Cédric CARETTE, Vincent DUGUÉ, Cécilia FONTENEAU, Marie-Annick HERBRETEAU, Clothilde JOLIVET, Bérengère LAMBERT, Cindy PASQUEREAU, Bernard SOURISSEAU

Excusés : Michel AMOSSÉ, Valérie CLÉRO,

Pouvoir : Valérie CLERO a donné pouvoir à Pascal EVIN

Bérengère LAMBERT est désignée secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MÉNARD secrétaire.

FIBRE 44

La société Axione est venue présenter le fonctionnement de la fibre 44. Tous les habitants de la commune peuvent, s'ils le souhaitent, se raccorder à la fibre.

Le branchement n'est pas obligatoire dans l'immédiat, les habitants ont le droit de le refuser. Les opérateurs qui commercialisent la fibre sur la commune sont Orange et Bouygues. SFR et Free ne sont pas encore raccordés.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES POINTS D'ARRÊTS ROUTIERS DU RÉSEAU RÉGIONAL

La région a pour objectif de mettre en accessibilité les points d'arrêts routiers prioritaires desservis par le réseau régional.

L'arrêt pour la commune est situé au niveau du jardin public.

L'aide peut-être de 70% du montant HT avec un maximum de 9 000€. Le coût des travaux est estimé à 10 831.60€ HT.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des coûts et du financement :

- **APPROUVE LE PROJET** tel qu'il est présenté,
- **CHARGE** le Maire pour solliciter la subvention auprès de la Région
- **MANDATE** le Maire ou son adjoint délégué pour l'envoi du dossier correspondant, et signature des pièces.

L'aubette située à proximité sera probablement déplacée pour créer d'autres places de parking.

PÉRISCOLAIRE – RÉSULTATS DE LA CONSULTATION

En séance du 1^{er} décembre 2022, les élus ont décidé de lancer une consultation concernant les lots infructueux pour la construction de la périscolaire et du centre de loisirs, suivant la procédure adaptée, définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La date limite des offres était fixée au 5 janvier 2023.

Cinq offres ont été remises.

M le Maire propose donc de valider le résultat de la consultation pour la construction de la périscolaire, comme indiqué ci-dessous pour les lots 4-12-16-17 :

| Lot n° - Corps d'état | MONTANT TOTAL HT | MONTANT TOTAL TTC | ENTREPRISES |
|--|------------------|-------------------|--|
| 4 - COUVERTURE TUILES | 106 400.00 | 127 680.00 | GUEBER MICHEL - VALLET |
| 12 - PEINTURE | 21 156.07 | 25 387.28 | BOULFRAY - LA FLECHE |
| 16 - MOBILIER EXTÉRIEUR ET CLOTURES | 15 875.00 | 19 050.00 | BOIS LOISIRS CREATIONS - ST MARS DU DESERT |
| 17 - PHOTOVOLTAIQUE | 40 410.00 | 48 492.00 | GREEN SOLAR - SAINT HERBLAIN |
| TOTAUX | 183 841.07 | 220 609.28 | |

Après discussion, sur proposition de M le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** les entreprises ci-dessus proposées, pour un montant total de 183 841.07 € HT

- D'AUTORISER M le Maire (ou son adjoint délégué) à notifier et signer le marché auprès des entreprises

Le marché est transmis en préfecture au contrôle de légalité.

Le coût total pour la périscolaire est de 1 520 345.91 € HT - 1 824 415.09 € TTC.

AVENANT CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION DE L'ŒUVRE DU PRIEURÉ NOTRE DAME

La commune en partenariat avec la communauté de communes Sèvre et Loire va installer un parcours d'orientation sur le site de la Fleurancellerie.

Sur ce terrain appartenant à l'association de l'œuvre du Prieuré, une dizaine de bornes seront installées pour donner des informations sur le site de la Fleurancellerie. Pour cela nous devons le notifier dans la convention actuelle.

Sur proposition de M le Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- > De valider la proposition d'avenant de la convention,
- > D'autoriser le Maire (ou son adjoint délégué) à signer ledit avenant,

CONTRAT GROUPE D'ASSURANCES DU RISQUE STATUTAIRE

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 alinéa 5 et l'article 8 de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 ;
- Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestions pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
- Vu le code des assurances ;
- Vu le code la commande publique ;
- Vu la délibération n°2022 - 067 donnant mandat au centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire Atlantique pour lancer une procédure de renégociation du contrat groupe d'assurances des risques statutaires ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE d'adhérer à compter du 1^{er} Janvier 2023 au contrat groupe d'assurances jusqu'au 31 décembre 2026 aux conditions suivantes :

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL

- ◊ Risques garantis :
 - Décès
 - Accident et maladie imputable au service
 - Longue maladie, longue durée
 - Maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant
 - Maladie ordinaire
 - Le temps partiel thérapeutique, la mise en disponibilité pour maladie et l'allocation d'invalidité temporaire sont inclus dans les taux
- ◊ Conditions :
 - Indemnités journalières 100% - Tous risques avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 5.90 %

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L. (rémunérés moins de 28 heures par semaine) et agents contractuels de droit public affiliés IRCANTEC

- ◊ Risques garantis :
 - Accident et maladie professionnelle
 - Grave maladie
 - Maternité (y compris les congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant
 - Maladie ordinaire avec une franchise de 20 jours consécutifs par arrêt

Pour un taux 1,10 %

L'assiette retenue pour calculer la cotisation est composée obligatoirement du traitement indiciaire brut et de la nouvelle bonification indiciaire. La collectivité souhaite également y inclure :

- Les primes, indemnités ou gratifications versées à l'exclusion de celles affectées à des remboursements de frais
- Les charges patronales

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.

- **PREND ACTE** que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de trois mois.

AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi 2019-828 de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 article 47 portant fin des dérogations à la durée annuelle de travail de 1607 heures,

Vu le Décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique d'Etat,

Vu le Décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,

Vu la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011,

Vu le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2015-580 du 28 mai 2015 permettant à un agent public civil le don de jours de repos à un autre agent public parent d'un enfant gravement malade.

Vu le décret précise les majorations des heures pour les agents à temps non complet n°2020-592 du 15 mai 2020.

Considérant que le projet d'aménagement du temps de travail permet d'organiser les modalités de fonctionnement et la gestion des volumes horaires en fonction des nécessités de service.

Il vise trois objectifs principaux :

- être en conformité avec les textes relatifs à la réglementation du temps de travail dans la fonction publique territoriale.

- garantir la qualité du service public afin de répondre au mieux aux attentes du territoire,

- assurer la qualité de vie des agents par un bon équilibre entre leur temps de travail et leur temps personnel,

Ces objectifs doivent être adaptés à une réalité qui évolue et permettre une organisation lisible, équitable, attractive, efficace et pertinente pour chaque service dans le respect du cadre fixé.

Ce protocole entre en vigueur après approbation par l'assemblée délibérante.

Vu l'avis favorable des représentants des collectivités et l'avis défavorable des représentants du personnel.

Il pourra être complété par des notes de service ou circulaires internes et modifié, autant que de besoin pour suivre l'évolution réglementaire ainsi que les nécessités de service.

Après en avoir délibéré, la Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** l'aménagement du temps de travail dont le texte est joint à la présente délibération.

- **DIT** que cet aménagement sera communiqué à tout agent employé à la commune de La Regrippière.

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION SERVICE MÉDECIN DE PRÉVENTION

Vu le projet de convention d'adhésion au service médecine préventive avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire Atlantique,

Considérant qu'il convient d'adhérer au service de médecine de prévention du CDG44 conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au chapitre I du titre III du décret n°85-603 du 10 juin 1985.

Considérant que cette convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service de médecine de prévention pour l'exercice de ses missions et recense les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention d'adhésion au service de médecine préventive avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire Atlantique annexée à la présente délibération, d'une durée de trois ans, à effet au 1^{er} janvier 2023

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'établissement de cette convention.

LANCEMENT D'UNE ÉTUDE DE PROGRAMMATION POUR LA REVITALISATION DU CENTRE BOURG

La commune de la Regrippière poursuit sa réflexion globale de revitalisation de son cœur de bourg.

En 2021, les élus ont lancé une étude avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et Environnement de Loire-Atlantique (CAUE 44) afin de les guider sur les orientations stratégiques à prendre au travers d'une feuille de route. Un diagnostic a été réalisé, des enjeux ont été identifiés, et une illustration des possibles a été imaginée et partagée avec les élus et les partenaires (Département de Loire-Atlantique, Chambre de Commerce et d'Industrie). Ressort de cette étude la priorisation d'aménagement de deux secteurs :

- 1 - La valorisation de la vallée du Chaiseau et la requalification de la rue d'Anjou en bas du bourg ;
- 2 - **L'aménagement du bourg autour d'une place publique et de commerces à réinstaller en hyper-bourg.**

A l'issue de l'étude du CAUE, sur le secteur du Chaiseau et de la rue d'Anjou, la commune a candidaté auprès de l'ANCT pour qu'une étude soit menée par Artelia visant à la revalorisation du ruisseau du Chaiseau et la requalification de la rue d'Anjou.

Le deuxième secteur d'aménagement fait l'objet de la présente consultation.

Afin d'entrer dans une phase opérationnelle et programmatique, la municipalité souhaite désormais être accompagnée par une équipe pluridisciplinaire d'architectes/urbanistes/paysagistes/BET VRD pour la réalisation d'une étude de programmation urbaine.

L'élaboration de cette étude de programmation s'inscrit dans la proposition du Département d'Appel à manifestation d'Intérêt (AMI) « cœur de bourg / cœur de ville ».

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le lancement de la consultation pour l'étude de programmation pour la revitalisation du cœur de bourg

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour le Chaiseau

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'établissement de cette convention.

CCSL - CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT CONCERNANT LA PROTECTION DES FRESQUES « ECHO MOBILES »

La communauté de communes Sèvre et Loire anime un Projet Culturel de Territoire (PCT) et elle est, par conséquent, amenée à présenter un programme d'action culturelle dont les partenaires sont diversifiés : département, DRAC, communes, etc.

Suite à l'événement « echo mobile » qui a eu lieu en juin 2022 et dans le cadre des projets menés sur l'année 2022-2023, la communauté de communes souhaite faire appliquer un vernis incolore anti graffiti sur les 10 fresques du Territoire qui n'ont pas fait l'objet d'un traitement de protection. La fresque située sur la Commune de Divatte-sur Loire a subi des dégradations avant la manifestation organisée en juin 2022. Suite à cela, un vernis a été posé. Le service culturel dans le cadre du PCT, en tant que maître d'ouvrage, prend en charge une partie des dépenses liées à ce projet et sollicite une participation financière auprès des différents partenaires (les 10 communes et le conseil départemental de Loire Atlantique).

Le coût serait :

| Natures | Dé-penses | Financements | Recettes |
|--|-----------------|------------------|-----------------|
| Pose d'un vernis anti graffiti sur 10 communes | 8 056.00 | DEPARTEMENT - 44 | 2 014.00 |
| | | ECPI - CCSL | 3 042.00 |
| | | COMMUNES (10) | 3 000.00 |
| TOTAL TTC | 8 056.00 | | 8 056.00 |

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat et de financement avec la communauté de communes Sèvre et Loire

- **APPROUVE** la participation financière à hauteur de 300€ pour la commune

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette convention.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Le Maire rappelle que ce débat n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants. Il présente le rapport d'orientation pour permettre d'exercer de façon effective le pouvoir de décision à l'occasion du vote du prochain budget primitif.

Chaque adjoint a également présenté les différents projets pour l'année 2023. Chaque commission va maintenant prioriser en fonction des besoins. Ces projets seront ensuite validés en commission finances.

DIVERS

LOCATION SALLES DE CONVIVIALITE – POLYVALENTE

L'ASCR a demandé un rangement dans la salle de convivialité. La commune va installer un placard pour que l'association puisse ranger son matériel.

NOUVEAUX ARRIVANTS

La cérémonie aura lieu le 12 mai avec la remise des prix des maisons fleuries.

Les critères d'inscriptions pour les maisons fleuries vont changer, seules les plantes et fleurs naturelles seront autorisées et pourront être prise en compte.

SENTIERS PÉDESTRES

Le panneau des sentiers pédestres situé à la Fleurancellerie sera démonté prochainement car il est trop vétuste et n'est plus à jour.

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2023

Le six février deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Convocation : 25 janvier 2023

Nombre de membres : en exercice : 18

Présents : 14

Votants : 16

Présents : Pascal EVIN, Roger CAILLER, Armelle DURAND, Jean-Luc GAULTIER, Marie-Edith PETITEAU, Audrey BARON, Michael BAUDRY, Franck BOUCHEREAU, Cédric CARETTE, Valérie CLÉRO, Clothilde JOLIVET, Bérengère LAMBERT, Cindy PASQUEREAU, Bernard SOURISSEAU

Excusés : Michel AMOSSÉ, Vincent DUGUÉ, Cécilia FONTENEAU, Marie-Annick HERBRETEAU,

Pouvoir : Vincent DUGUÉ a donné pouvoir à Pascal EVIN

Cécilia FONTENEAU a donné pouvoir à Audrey BARON

Valérie CLÉRO est désignée secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MÉNARD secrétaire.

M le Maire a demandé à rajouter un sujet : Aides aux leçons.

SUBVENTIONS 2023

Mme Armelle DURAND et Mme Marie-Edith PETITEAU, adjointes, exposent, aux membres du Conseil Municipal, les propositions de subventions pour l'année 2023 présentées au sein des différentes commissions communales.

L'ensemble des subventions à verser pour l'année 2023 est :

| | |
|--|-----------------|
| ARCT Foot | 2 000 € |
| La Chasse / ACA St Hubert | 300 € |
| Tonic'Fam | 200 € |
| UNC AFN | 100 € |
| Yoga Vallet | 100 € |
| ASCR | 500 € |
| Twirling La Chaussaire | 100 € |
| CCAS | 2 500 € |
| Restaurant scolaire | 3 000 € |
| APE | 500 € |
| OGEC | 500 € |
| Réserves diverses pour demandes non reçues | 5 650 € |
| Total | 15 450 € |

Après examen et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les subventions inscrites ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire
- **INSCRIT** les crédits nécessaires prévus au Budget primitif 2023

SUBVENTION CROC'LOISIRS

L'association Croc' loisirs gestionnaire du périscolaire, centre de loisirs et accueil jeunes, a présenté son budget prévisionnel 2023 à la commission enfance.

Il est rappelé la convention de partenariat signé le 6 février 2020 après décision du conseil municipal du 8 juillet 2019.

L'association demande également une aide exceptionnelle pour un séjour au ski.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de fonctionnement de 33 000€
- **INSCRIT** les crédits nécessaires prévus au budget primitif 2023
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

Le Conseil Municipal, à 5 pour, 7 contres et 4 abstentions :

- **N'ACCORDE** pas de subvention exceptionnelle pour le séjour au ski.

PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ÉCOLE PRIVÉE DU SACRÉ CŒUR POUR 2023

Considérant le contrat d'association signé en 2019 avec l'école privée du Sacré Cœur,

Au vu de la liste des élèves fournie par l'école (74 élèves domiciliés sur la commune),

Considérant le coût de fonctionnement s'élevant à 1 867.48 € pour un élève de maternelle et à 647.88 € pour un élève de primaire pour l'année 2023.

Après avoir pris connaissance de cette proposition et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'allouer un montant de **78 433 €** pour l'année 2023.

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2023, à l'article 6558 et payable en quatre fois.

FOURNITURES SCOLAIRES ET DOTATIONS ÉCOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE POUR 2023

Le Conseil Municipal décide d'allouer aux élèves des écoles primaires, publique et privée de la commune pour 2023 :

- **42.00 € par élève pour les fournitures**

Par ailleurs, il est attribué à :

- L'école publique :

- Une dotation de 975 € pour le renouvellement des manuels et licences,

- Une dotation de 800 € pour BCD (Bibliothèque Centre Documentaire)

- Une dotation de 400 € pour l'aide personnalisée

- L'école privée :

- Une dotation au prorata du nombre d'élèves, soit 962 € pour le renouvellement des manuels et dictionnaires.

La somme nécessaire sera inscrite au budget primitif 2023 à

- l'article 6067 pour l'école publique soit 3 150 € + 2 175 € = **5 325 €**

- l'article 6574 pour l'école privée soit

3 570 € + 962 € = **4 532 €**

SORTIES ÉDUCATIVES POUR LES ÉCOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE POUR 2023

Le Conseil Municipal décide d'allouer, à chaque élève de la commune inscrit en maternelle ou primaire, la somme de 25 € au titre des sorties éducatives.

La somme nécessaire sera inscrite au budget primitif 2023 à :

- l'article 6188 pour l'école publique soit **1 875 €**

- l'article 6574 pour l'école privée soit **1 850 €**

AIDE AUX LECONS DÉCISIONS DE PRINCIPE - ORGANISATION

La commune souhaite mettre en œuvre un service d'aide aux leçons pour les enfants scolarisés en CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 au sein des écoles du Sacré Cœur et de Clément Pellerin.

L'objectif principal étant d'accompagner les élèves dans l'apprentissage de leurs leçons, le service a également vocation de permettre aux élèves une meilleure gestion temporelle et organisationnelle du travail. L'encadrant(e) peut également aider l'enfant dans la compréhension des consignes données.

Dès la sonnerie à 16h15, les enfants restent dans leur école et ont la possibilité de prendre une petite collation fournie par la famille. A 16h30, l'aide aux leçons débute pour une durée de 30 minutes. Fin de l'activité à 17H.

Le nombre de places étant limité : 20 places le lundi et 30 places le jeudi, une commission statuera la composition des groupes en fonction des demandes et pourra reporter l'inscription d'un élève lors de la période suivante.

Il est proposé d'instaurer un tarif basé sur le taux d'effort et calculé en fonction du quotient familiale. Le taux multiplicateur est de 0.0005 par quart d'heure, le tarif minimum (plancher) correspond au QF 600 et le tarif maximum (plafond) correspond au QF 2000.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la mise en place de l'aide aux leçons

- **AUTORISE** M le Maire a créé 6 postes contractuels pour les enseignants qui effectueront cette aide selon leur indice jusqu'à mi-juin

- **VALIDE** les tarifs mentionnés ci-dessus

DIVERS

ÉOLIENNES

Les travaux d'aménagements vont démarrer en février pour le montage des éoliennes, et en septembre et une mise en route en fin d'année.

ANIMATION DE NOËL

La commune a réduit les illuminations de Noël l'année dernière. Il est proposé de réaliser des décos à base de branchages, de boules géantes et autres décos réutilisables.

Un plan sera dessiné pour décider de ce qu'il faudra créer.

Pour réaliser ce projet, il est décidé de faire appel à des bénévoles de la commune.

PÉRISCOLAIRE

La première réunion de chantier va avoir lieu mi-février. M CAILLER va réaliser tout au long de la construction des photos et films qui seront présentés lors de l'inauguration.

ARRÊT DE BUS

Lors du conseil municipal du 19 janvier, il a été proposé de créer une mise en accessibilité du point d'arrêt rue du Vignoble. L'entreprise propose de déplacer cet arrêt plus loin avant l'école du Sacré Cœur afin de ne pas supprimer de places de parking.

Après réflexion, le Conseil Municipal souhaite garder l'arrêt à l'endroit prévu initialement.

TRAVAUX VOIRIE

Il a été installé sous les panneaux d'agglomération un panneau informant les habitants que la commune a l'application Intramuros. Les limites de l'agglomération ont été modifiées au niveau des Douves suite à une demande du département.

Des travaux vont avoir lieu le mardi 7 février pour stabiliser l'accotement qui s'affaisse entre la Grande Tranchais et la Gandonnière.

LOGO CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Le conseil municipal d'enfants a réfléchi et proposé des idées pour faire un logo qui représentera leur conseil.

La mise en forme a été réalisée par Margot Charrier.

MÉDIATHÈQUE

Les bénévoles de la médiathèque souhaitent trouver un nom à la médiathèque. Le Conseil Municipal n'y voit pas d'inconvénient.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DU 4 JANVIER 2023

Présents :

Rose Baron, Enora Bâtonnier, Mathilde Buffeteau, Abel Carette, Bertille Clautour, Eloane Dutertre, Enola Godard, Camille Lamarque, Valentin Lambert, Mathéo Proust
Cyril Hauray, coordinateur enfance-jeunesse
M-Edith Petiteau, adjointe au Maire
Bérengère Lambert, commission enfance-jeunesse



Absents excusés :

Emma Cesbron, Louane Tefinjanahary.
Pascal Evin, Maire

Ordre du jour : Points divers, travail de dynamique de groupe.

POINTS DIVERS

Rappel rendez-vous : vœux de la municipalité le dimanche 15 janvier 2023 à 10h15 salle polyvalente (présence de tous les membres du CME indispensable).

Travail sur le logo en cours par notre support technique et conseillère numérique Margot Charrier, pour un retour lors de la prochaine séance.

Enseignements :

- plusieurs solutions sont possibles pour un même problème.
- les réponses travaillées en groupe sont souvent plus pertinentes que celles apportées individuellement.
- certaines solutions sont plus compliquées que d'autres à statuer, et nécessitent de faire des compromis.

TRAVAIL SUR LA DYNAMIQUE DE GROUPE

Constat : le groupe du CME a besoin d'une meilleure cohésion, d'apprendre la prise de décisions et de mener des actions de façon collégiale. La méthodologie est donc fondamentale lorsqu'un groupe s'institue.

Démarche : réunir les membres autour d'un jeu ou d'une simulation, afin de trouver des solutions envisageables collectivement à des problèmes donnés. Pour une première séance de ce type, les consignes ont été réduites en deux étapes (travail individuel et travail de groupe final : la partie en sous-groupe a été ignorée).

L'idée est de créer une dynamique CME ainsi qu'un sentiment d'appartenance au groupe. Cette solidarité permettra aux jeunes d'être plus efficaces dans la prise de décision et de s'investir pendant leur mandat.

*Le jeu ***l'Héritage*** est en pièce jointe*

AGENDA

Prochaine réunion le mercredi 1er février 2023 de 15h à 16h salle du conseil.

(Ordre du jour : retour logo et retour vœux du Maire, échéancier)

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DU 1er FÉVRIER 2023

Présents :

Enora Bâtonnier, Mathilde Buffeteau, Enola Godard, Mathéo Proust
Cyril Hauray, coordinateur enfance-jeunesse
M-Edith Petiteau, adjointe au Maire



Absents excusés :

Rose Baron, Abel Carette, Emma Cesbron, Bertille Clautour, Eloane Dutertre, Camille Lamarque, Valentin Lambert, Louane Tefinjanahary.
Bérengère Lambert, commission enfance-jeunesse
Pascal Evin, Maire

Ordre du jour : Retour sur les vœux du maire, présentation du logo, point Pump track.

RETOUR SUR LES VŒUX DU MAIRE

Les jeunes sont contents d'avoir été décorés et fiers de s'être présentés. Ils ont trouvé la cérémonie dynamique et ont apprécié particulièrement le journal télévisé !

PRÉSENTATION DU LOGO

Le logo a donc été travaillé en groupe avec l'ensemble des jeunes. Les éléments qui le composent sont les suivants :

- pictogrammes des toits du bourg ;
- le Chaiseau ;
- la terre ;
- contour bleu/blanc/rouge ;
- silhouettes d'enfants ;
- nuage vert symbolisant l'écocitoyenneté ;
- éléments sportifs.

Margot Charrier a mis en forme ces différents éléments à partir du prototype proposé par le groupe. Il sera le symbole de l'instance. Le CME la remercie.



PROJET PUMPTRACK

Le projet pump track est reparti en réflexion. Le coût étant trop élevé pour la commune, d'autres alternatives sont à l'étude. Les discussions concernent un skate-park, l'installation de modules sur une plateforme bétonnée ou alors la perspective d'un pump track construit sur une base modulaire, sont évoquées. Le CME sera élargi lors de la prochaine séance pour pouvoir définir un projet cohérent et réalisable.

AGENDA

Prochaine réunion le mercredi 1er Mars 2023 de 15h à 16h salle du conseil.

(Ordre du jour : choix du projet PUMP TRACK / SKATE PARK)

ILS SONT PARTIS À L'ÉTRANGER

Nous vous proposons de découvrir le parcours de trois jeunes nés à La Regrippière qui ont choisi de partir à la découverte des grands espaces. Londres, Danemark, New-York ils vivent ou ont vécu un léger décalage avec leur commune d'origine et vous le racontent.

Julien Hougron - Danemark

Julien est un jeune étudiant de vingt ans qui habite La Regrippière.

Après un BAC à Aimé Césaire sur Clisson, son parcours scolaire se poursuit avec un BTS, métiers de la chimie dans la ville d'Angers.

Il envisage ensuite une licence professionnelle en alternance en analyse chimie.

Son choix de partir d'octobre à décembre 2022 au Danemark est d'une part l'envie de voyager à l'étranger et aussi une opportunité offerte par son école actuelle.

Il intègre donc l'université de Aalborg pour deux mois.

A son arrivée dans la ville d'Aalborg, sa grande surprise est d'observer que les routes sont très larges et aussi que les rues sont très propres. Une voie est spécialement dédiée aux vélos.

Les habitants sont très courtois entre eux.

Les journées sont courtes en hiver.

Julien a apprécié son séjour au Danemark, ce qui lui a manqué le plus, ce sont ses copains et son sport préféré, le basket.

Merci à Julien pour ce petit entretien sur son séjour au Danemark.



Shani BONTEMS - New York

Âgée de 20 ans, étudiante en 3ème année Bachelor Business et Management dans une école de commerce.

Aujourd'hui et depuis le mois d'août 2022, Shani habite à New-York dans le quartier de Harlem pour suivre sa 3ème année. Une opportunité de voyage mais aussi d'évolution pour lui permettre de valider un double diplôme.

Avant d'arriver à cette orientation, Shani se dirigeait vers le droit et les langues. Une orientation qui finalement ne correspondait pas à ses attentes.



Alors, Shani a travaillé dans une exploitation viticole avant d'intégrer l'école de commerce qui lui a permis de partir à l'aventure. Une aventure scolaire, humaine et pleines de découvertes : ville touristique, vivante, lumineuse, retentissante et qui ne s'arrête jamais. Une ambiance urbaine qui dénote avec la commune de La Regrippière où Shani avoue que les vaches, les poneys, le fromage et le silence lui manquent !

Shani sera de retour en août pour le plus grand plaisir de sa famille et continuera ses études en alternance avec pour ambition de travailler dans la finance.

Merci Shani et bonne continuation à toi.

Margot Busnel - Londres

Margot a suivi un parcours classique du primaire au lycée où elle obtient son bac scientifique.

Passionnée de dessin, elle intègre l'ESMA une école spécialisée dans l'animation à Nantes. En cinq ans, elle découvre puis se spécialise sur l'animation 3D et notamment donner vie au personnage.

Son premier boulot, elle le décroche pour une boîte anglaise Blue Zoo qui embauche des jeunes en Free lance. Elle démarre donc en télétravail pour une production des Studios Canal. Elle s'occupe du projet Paddington diffusé notamment à la BBC mais aussi sur Netflix.

Après plusieurs mois, son employeur lui a proposé un poste à Londres qu'elle accepte immédiatement. Une nouvelle vie commence entre colocation, collègue de boulot et sorties à Londres.

A son arrivée, l'effervescence d'une grande ville lui a plu immédiatement avec une vie très active. Son immersion a été rapide avec un environnement de travail exigeant mais des collègues ouverts et sympas.

Aujourd'hui, elle est très heureuse de son choix et se voit rester plusieurs années à Londres même si la gastronomie (fromage, saucisson, pain...) lui manque... « et la famille aussi, j'allais oublier » dit-elle.

Si vous regardez la série Paddington, n'oubliez pas que derrière un clin d'œil du petit ourson se cache une jeune Regripiéroise pleine de talent.

Merci Margot pour cette échange et bonne continuation.



Au travers de ses parcours, la volonté d'explorer de nouveaux espaces et d'aller à la rencontre sont de vrais moteurs pour ces jeunes Regripiérois.

Confinés en 2020, ils savourent cette liberté retrouvée. Bien que des moments nostalgiques de la famille ou de l'art de vivre existent, c'est la découverte et la joie de vivre un moment privilégié qui prédomine.

Comment mieux comprendre qui l'on est, en se confrontant à la différence et à la découverte !

Merci pour leur témoignage.

PETIT RETOUR SUR LES VŒUX

Après deux années ponctuées de confinements et de restrictions, le dimanche 15 janvier dernier s'est déroulé la cérémonie des vœux de la municipalité.

Ouverture des festivités à 10h30 avec l'accueil par les élus des nombreux regripiéroises et regripiérois qui ont répondu à cette cérémonie d'un nouveau genre. En effet, la municipalité a souhaité une cérémonie moins protocolaire en privilégiant le numérique et l'interactivité.

Ainsi un film humoristique a été diffusé retraçant les différents travaux et évolutions dans la commune, une vidéo sur les différentes animations et festivités, la présentation de la future périscolaire par le cabinet d'architecte LOOM et la présentation des jeunes du conseil municipal des enfants.



Cette cérémonie s'est terminée par la traditionnelle remise des médailles de commune. Cette année la municipalité a récompensé Mme Hélène PINEAU, M. René BARON, M. Pierre EMERIAU, M. Jean-Yves ROBAST.

Plusieurs élus de la CCSL (Communauté de Commune Sèvre et Loire) et du département ont pu assister aux festivités de même que des représentants de la gendarmerie.

La cérémonie s'est poursuivie par l'incontournable verre de l'amitié dans une ambiance conviviale.



Mme Hélène PINEAU



M. René BARON



M. Pierre EMERIAU



M. Jean-Yves ROBAST

INTER'ACTIONS N°13 - CORRECTIF

Dans le portrait du bulletin de janvier-février, Madame Thérèse FLEURANCE est présentée comme la doyenne de la commune.

En fait Madame FLEURANCE était la doyenne de nos aînés présents au repas organisé par la municipalité. La doyenne de la commune était Madame Germaine BREVET, jusqu'à son décès le 9 février.

Nous nous excusons pour cette erreur.

DÉTÉRIORATION DES CHICANES

Depuis quelques années, des chicanes ont été installées dans les rues principales de la commune dans le but de réduire la vitesse des véhicules et de sécuriser les axes.

Ces aménagements de voirie sont des demandes récurrentes des habitants et riverains de la commune et nous ne répondons pas à toutes les sollicitations d'installation.

Après plusieurs années de recul, ces chicanes ont joué leur rôle, car plusieurs fois elles ont été endommagées par des véhicules roulant trop vite ou par des conduites en état d'ébriété.

Oui, ces chicanes font ralentir et c'est parfois gênant d'attendre un véhicule dans le sens opposé... et c'est même le but recherché.



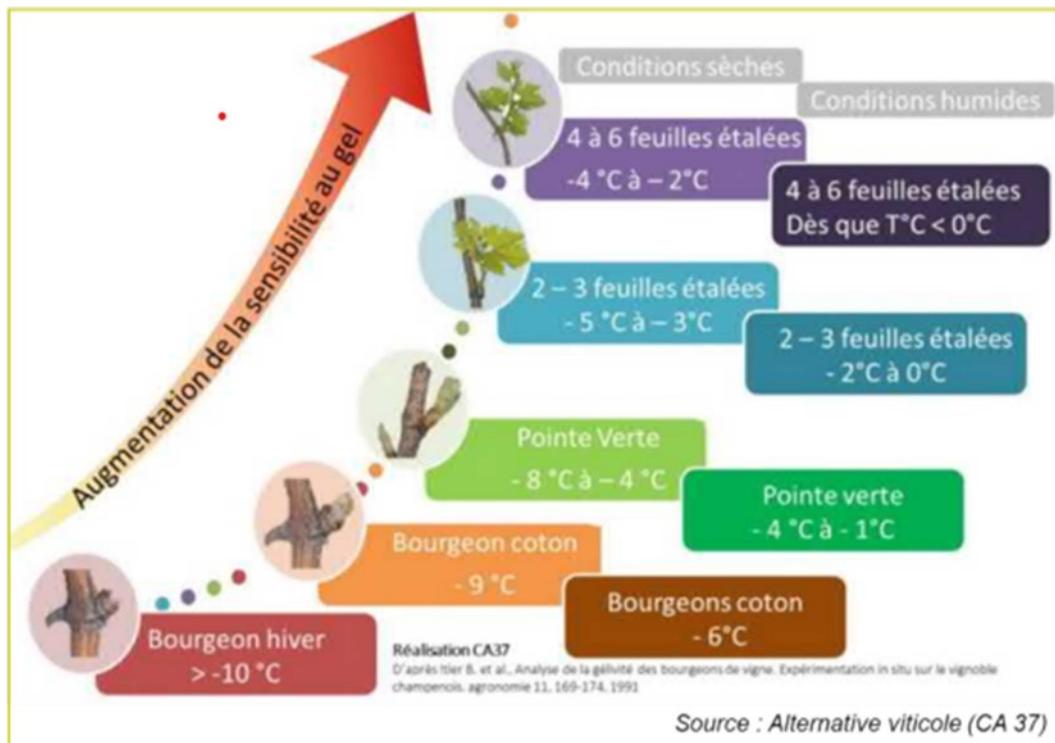
Plusieurs fois et encore récemment, les panneaux de signalisation des chicanes ont été démontés voire détériorés par des personnes manifestant leur mécontentement vis-à-vis de ces installations qui perturbent leur quotidien.

Outre l'aspect financier pour la collectivité, ces actes d'incivilités sont dangereux pour la circulation surtout la nuit et mettent en danger les conducteurs en ne signalant pas la présence de ces équipements.

La mairie portera désormais plainte en cas de récidive si nous avons connaissance des auteurs de ces actes.

INFORMATION GEL DANS LES VIGNES

Le schéma ci-dessous montre la sensibilité de la vigne au gel. Il faut savoir que si le bourgeon gèle, la production pour des cépages comme le Melon B (Muscadet) ou le chardonnay est perdue pour l'année. Certes un contre bourgeon va sortir 3 à 4 semaines après mais il n'est pas fructifère.



Les vignerons connaissent une série de gels depuis 2016 (5 gels sur 7 années). C'est réellement exceptionnel et on ne sait pas si le dérèglement climatique en est la cause. Par contre, il est indéniable que les vignes démarrent de plus en plus tôt.

La plupart des vignerons de la commune sont spécialisés et quand la récolte est réduite voire anéantie à cause du gel, cela entraîne des conséquences financières importantes sans compter l'incidence morale.

Dans ce contexte, certains vignerons s'équipent de système antigel afin de lutter contre des descentes de température trop basse. Trois systèmes principaux :

- l'aspersion : elle permet au bourgeon de créer une coque de glace qui le protégera,
- les bougies : elles permettent de réchauffer la température entre les rangs de vigne,
- les tours antigel : elles vont chercher de l'air un peu plus chaud en hauteur et le soufflent sur la vigne.

Ces systèmes provoquent des nuisances que les vignerons essaient d'atténuer.

Nous comptons sur les habitants pour leur indulgence et leur solidarité à l'égard de nos viticulteurs. Ces dispositifs seront utilisés sur une courte période et sont la seule réponse possible pour protéger la vigne du gel qui pourrait compromettre la future récolte et anéantir des mois de travail.

EXPOSITION D'ART

Une exposition d'art aura lieu du vendredi 7 avril au dimanche 9 avril à la salle polyvalente.

M. Battistella y exposera ses œuvres et sera accompagné par des créateurs locaux.

Un vernissage sera organisé le samedi 8 avril à 17h.

L'exposition sera ouverte uniquement aux écoles le vendredi 7 avril.

Venez découvrir cette galerie éphémère :

- Samedi 8 avril de 10h à 19h,
- Dimanche 9 avril de 10h à 12h30 et de 14h à 19h.



CHASSE AUX ŒUFS

La chasse aux œufs aura lieu le lundi 10 avril à 10 heures sur le site de La Fleurancellerie.

Pour participer :

- Les enfants doivent avoir entre 2 et 11 ans
- Les participants doivent habiter La Regrippière ou être scolarisés dans une des deux écoles de la commune.
- Un permis de chasse aux œufs doit être retiré à la mairie entre le jeudi 23 mars et le samedi 1er avril.

A noter que les enfants restent sous la responsabilité des parents.

A vos paniers !



RETRouvailles ENTRE CONSCRITS

Vous êtes né.e.s en 1957 ou 1958 ?

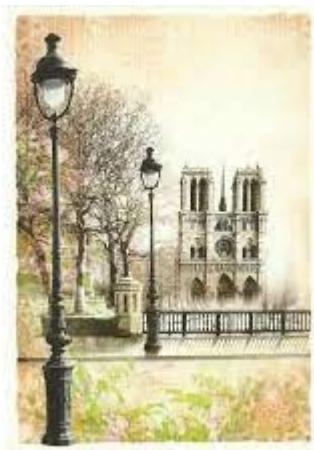
Une escapade est organisée dans la capitale, à Rungis et Paris Insolite les 7 et 8 novembre 2023.

Tarif : 379€ / personne

Date limite d'inscription fixée au dimanche 30 avril.

Renseignements et inscriptions :

M. Michel DURAND - 06 52 69 28 41
ou Mme Claudine BARON 06 25 67 21 83



MARCHÉ DE CRÉATEURS

Depuis une quinzaine d'années, l'association nantaise Abricadabroc met en lumière le travail de créateurs, artisans d'art et artistes professionnels par le biais de marchés qu'elle fait circuler dans la région, sur l'espace public ou dans des jardins.

Les 29 et 30 avril, elle fait étape à La Regrippière pour la première fois, chez l'une de ses adhérentes, la céramiste Caroline Guillot. A cette occasion, cette dernière ouvre les portes de son atelier et de son jardin : une dizaine de talents créatifs de la région s'y installeront, ils se feront un plaisir d'échanger sur leur savoir-faire.

Au programme : céramiques, maroquinerie, créations textiles, bijoux, luminaires et autres objets déco.

Infos pratiques :

Les Marchés Mobiles, marchés de la création
L'atelier Shibumi, 3, La Boisière - La Regrippière

- samedi 29 avril, de 14h à 19h
- dimanche 30 avril, de 11h à 18h

La liste des exposants est à retrouver sur la page Facebook d'Abricadabroc la semaine précédant le marché.

Contact : 06 35 57 22 71

Infos : <https://www.facebook.com/AbricadabrocAssociation>
<https://www.instagram.com/abricadabroc>



L' ART'GRIPPIERE 2023



Suite aux dégradations commises l'année dernière sur les œuvres exposées au jardin public et la « disparition mystérieuse » d'un insecte posé sur les murs de la médiathèque, la commission « animation – cadre de vie » souhaite faire une pause et réfléchir à l'organisation d'une prochaine manifestation.

Il est dommage que les incivilités de quelques-uns brisent l'élan et le plaisir de créer des bénévoles qui participaient à l'animation et à l'embellissement de la commune. Nous espérons les remettre à l'ouvrage l'année prochaine.

NOUVEAUX HABITANTS ET MAISONS FLEURIES

Comme l'année passée, les nouveaux habitants de la commune seront invités à un moment de convivialité. Il aura lieu le vendredi 12 mai et nous espérons que vous serez nombreux à répondre à l'invitation pour nous rencontrer et échanger autour du verre de l'amitié.

Nous vous présenterons la commune et ses services, ainsi que les différentes manifestations organisées tout au long de l'année par les associations et la commission animation : fête de la musique, heure du conte, « Les belles rencontres » ...

Nous invitons les habitants arrivés sur la commune en 2022 et souhaitant assister à cette rencontre à se faire connaître auprès de la mairie par mail : contact@mairie-laregrippiere.fr ou au 02 40 33 63 14

A cette occasion, nous remettrons le prix des maisons fleuries 2022.

Pour le concours de 2023, il faudra à nouveau s'inscrire (bulletin à découper dans le numéro Inter'Actions de mai-juin) et nous faisons deux modifications :

- Maisons fleuries de fleurs naturelles uniquement,

- Une maison supplémentaire sera récompensée (voir deux), sans inscription préalable. Les élus au cours de leur tournée de distribution des bulletins nous signaleront les maisons, qui, à leur avis méritent une récompense. La commission choisira alors pour cette « extra » récompense.



Récompense 2022

M. Gabriel BULTEAU

LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Le réseau des bibliothèques organise des événements dans l'ensemble des sept médiathèques de la CCSL.

Voici les dates pour ceux organisés à La Regrippière :

Les couleurs de Janik Coat

Exposition du 22 février au 26 mars 2023

L'univers graphique de Janik Coat au travers de douze illustrations : des animaux stylisés, des narrations joyeuses et pleines d'humour.

Visible pendant les horaires d'ouverture à la médiathèque de La Regrippière.

Informations sur l'ensemble des dates de l'exposition et les horaires d'ouverture des bibliothèques : <https://bibliotheques.cc-sevreloire.fr/>

Le programme complet des animations du réseau des bibliothèques de janvier à juillet 2023 est disponible :

- en livret papier en mairie
- en ligne : <https://bibliotheques.cc-sevreloire.fr>

Samedi 4 mars - de 10h30 à 12h

Croc'Jeux à la médiathèque

En famille, entre amis, venez découvrir et tester les jeux de société sélectionnés par les animatrices de Croc'Loisirs.

Tout public

Entrée libre



Samedi 4 mars - 11h

Atelier jardinage

Salle Saint François

Organisé par les bénévoles de la médiathèque.

Animé par Jean-Jacques Macé.

Ouvert à tous



Samedi 1er avril - 11h

Heure du conte à la médiathèque

Venez écouter les histoires lues par les bénévoles.

Enfants de 3 à 6 ans

Durée 30 minutes

Inscription en ligne : <https://bibliotheques.cc-sevreloire.fr>



ATELIER SHIBUMI

Stages de découverte

Des stages de découverte du tour de potier sont proposés par Caroline Guillot, céramiste de l'atelier Shibumi.

Initiation courte pour découvrir le fonctionnement d'un atelier et les premiers gestes du tournage.

La pièce est finalisée, émaillée (en transparent) et cuite par l'atelier, et sera disponible sous quatre semaines.

Par petit groupe de quatre personnes, terre et matériel compris.
Prévoir une tenue adaptée et avoir les ongles courts.

50 € par personne.

Retrouvez les dates de ces stages et les formulaires d'inscription :

<https://www.ateliershibumi.com/copie-de-stages>

Atelier Shibumi - 3 La Boisière - 06 50 05 98 36
contact@ateliershibumi.com



LE RIRE DES FLEURS

La saison des fleurs coupées repart fin mars.

Si vous souhaitez offrir ou vous offrir des fleurs locales et de saison, n'hésitez pas à commander votre bouquet ou vos fleurs pour toutes vos occasions en appelant au 07 81 29 26 95.

Si vous cherchez une idée de cadeau original, vous pouvez offrir un bon cadeau ou un abonnement de bouquets à venir chercher à la ferme.

Le principe est le suivant : vous choisissez la fréquence, le budget et on définit ensemble, ou avec la personne qui reçoit le cadeau, les dates de retrait.

La saison des fleurs sous nos latitudes s'étale de fin mars à octobre, c'est donc un cadeau agréable et engagé.

Le Rire des fleurs - Les Alouettes, 44330 La Regrippière



PROGRAMMATION AU ST JO'

Infos et réservations au 02.40.71.69.19

Samedi 18 mars 2023 à partir de 20h Les concerts du St Jo'

Teen Spirit est un power trio reprenant les standards de la légende grunge, Nirvana.

Ils seront cette fois-ci en mode acoustique pour découvrir une autre façon d'écouter ce groupe mythique.

Parmi les membres du groupe, retrouvé Yoann de Grant Barbutchov et Die Morg qu'on ne présente plus.

Nul doute que ce sera bouillant !!

Ardoise apéro sur réservation.

Le
ST JO'



Dimanche 2 avril 2023 de 11h à 13h Le brunch du St Jo'

Venez passer un agréable moment entre petit déjeuner et déjeuner.
Du sucré, du salé et d'autre douceurs.



Samedi 15 avril 2023 à partir de 20h Soirée Stand Up Acte 4

Vous en avez l'habitude maintenant, de jeunes talents de l'humour viennent vous faire éclater de rire dans un spectacle d'une durée de 1h30.

Nouveaux artistes jamais venus au St JO'.

Entrée gratuite. Sortie au chapeau.

Ardoise fromages/charcuterie - 17€ pour deux personnes, sur réservation.



Samedi 13 mai 2023 à partir de 20h Festival 4

En première partie : Maracuya

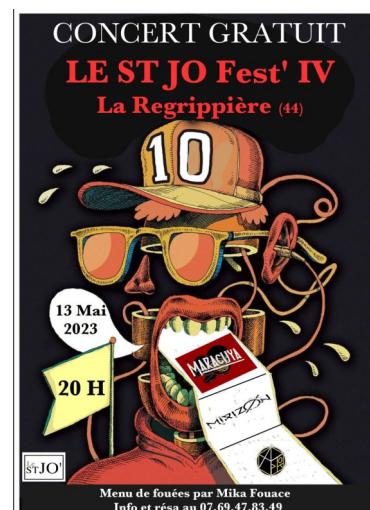
Des reprises rock comme on les aime, avec une grosse dose d'énergie.

En seconde partie : Mirizøn (vainqueur du tournoi du vignoble 2022)

Mirizøn, formé en mars 2019 à Nantes, vous fait partager l'originalité des morceaux qu'ils écrivent et composent, avec des textes engagés et portés sur le monde, mêlant harmonies planantes et riffs appuyés.

Comme d'habitude, on finit avec l'atelier sound system.

Concernant la restauration, c'est le retour des fouées ! Et cette fois-ci c'est par Mika Fouace. Réservation au 07 69 47 83 49



HORAIRES

Mairie de La Regrippière
Du lundi au samedi de 9h00 à 12h30

Agence postale de La Regrippière
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 16h30
Mercredi et samedi de 9h00 à 12h00



URBANISME

♦ DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Bruno BONDU
4 place Saint Joseph
Construction d'un abri de jardin

Aurélien CHOBLET
11 rue de l'Ouche Renard
Pose de panneaux photovoltaïques

Sylvain RAGUENEAU
4 rue des Corbetières
Construction d'un abri de jardin

Nicole GUIHOT
19 rue du vignoble
Construction d'une clôture

Jérôme SERPAULT
13 rue de la Petite Pièce
Construction d'une clôture

Fabienne COUILLEAUX
1 rue de l'Ouche Renard
Construction d'une clôture

VITALENERGIE
14 Le Moulin Gourdon
Pose de panneaux photovoltaïques

♦ PERMIS DE CONSTRUIRE

Fabien SERPAULT
6 rue de la Petite Pièce
Maison individuelle

SCI LA RETRAITE
7 ter rue des Carrières
Changement de destination d'un bâtiment viticole
en habitation

SCEA DE LA RAGOTIERE
La Ragotière
Extension d'un bâtiment viticole

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE **Milan VALLET** né le 13 janvier - 1 La Grande Masure

DÉCÈS **Germaine BREVET, née BRAUD**
96 ans - a été domiciliée 4 place du Prieuré

ÉTAT CIVIL 2022

NAISSANCES **Ethan LEFEBVRE LEBORDE** né le 4 janvier - 27 rue de l'Ecole
Sacha MARTIN né le 15 février - 10 le Champ Oger
Séraphin BARON né le 15 février - 2 Beauséjour
Aimy BOURSIER née le 23 février - 4 la Pointe
Eden DE COUVREUR né le 21 mai - 3 rue des Tisserands
Soan DOS ANJOS né le 15 juin - 7 rue des Corbetières
Ezra DROUET ROBIN né le 30 juillet - 33 route de la Tranchais
Julia EMERAUD née le 7 octobre - 16 rue du Vignoble
Emmy ROSIER née le 30 octobre - 41 bis rue du Vignoble
Éric ILIE né le 3 novembre - 6 impasse du Souchais

MARIAGES **Richard GILBERT et Cécile MELOIS**, 2 rue des Tisserands - le 20 août
Yann LEMOINE et Cynthia TOUBLAN, 3 ter la Boisière - le 20 août à Hoëdic

DÉCÈS **Jeannine BARBE née MORINIERE**
78 ans - a été domiciliée 15 rue de Bretagne
Paul BROSSARD
87 ans - a été domicilié 15 rue de l'Ecole
Gilles ORGAND
71 ans - a été domicilié 8 la Gravoire
Julien RIPOCHE
38 ans - a été domicilié 4 chemin du Moulin Blanc
Michelle PHILION née DUPUIS
80 ans - a été domiciliée 2 rue de la Commune
Josette EMERIAU née SOURCE
80 ans - a été domiciliée 4 la Bouchefoire
Odile TERRIEN née BRANGEON
93 ans - a été domiciliée 2 Bel Air
Paul BREGEOON
90 ans - a été domicilié 5 la Porchetière
Marie-Louise MORINIERE née SOULARD
90 ans - a été domiciliée 17 rue de Bretagne
Jacqueline PICOT née DESTANNE
92 ans - a été domiciliée 28 rue d'Anjou
Marie BOURGET née FOULONNEAU
97 ans - a été domiciliée 1 impasse de la Fleurancellerie

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

Depuis le début d'année, la commune de La Regrippière est éligible à la fibre. A ce jour les fournisseurs d'accès qui peuvent vous proposer un rattachement sont Orange et Bouygues Télécom. Si vous souhaitez être raccordé, voici quelques informations à connaitre :

La fibre optique, pour quoi faire ?

Ordinateurs, télévisions, téléphones, tablettes, consoles de jeux... De plus en plus d'objets sont connectés en simultanée sur les box internet et nécessitent un débit important. La fibre optique permet de transmettre les données à très grande vitesse et constitue aujourd'hui le réseau qui offre les meilleures performances.

Comment bénéficier de la fibre optique en 5 étapes ?

Vérifiez si votre logement est éligible



Pour savoir si votre logement est prêt à être raccordé, rendez-vous sur numerique.loire-atlantique.fr et cliquez sur la carte « suis-je concerné ? ». **Un point violet apparaît sur votre logement ?** Vous pouvez dès lors souscrire un abonnement. La présence des opérateurs sur le réseau peut varier en fonction de votre lieu d'habitation. A vous de les contacter pour vérifier votre éligibilité à leurs offres.

Comparez les offres



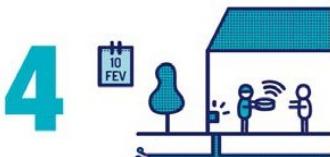
Prix de l'abonnement, services associés, durée d'engagement, coûts de mise en service ou de location de box, frais de résiliations... Plusieurs critères sont à prendre en compte pour trouver l'offre qui correspond le mieux à vos besoins.

Contractez un abonnement



Vous avez trouvé votre fournisseur d'accès à Internet ? Une fois votre contrat signé, votre opérateur vous propose alors un **rendez-vous pour l'installation**. Il est nécessaire que vous soyez présent à votre domicile le jour du rendez-vous.

Raccordez votre domicile



Le jour du rendez-vous, le technicien **récupère la fibre devant chez vous et l'achemine à l'intérieur de votre logement**. Il vous fourni ensuite le matériel nécessaire (box). La durée d'installation varie en fonction de votre type d'habitation et des travaux nécessaires. Comptez entre 2 et 4 heures.

Profitez de la puissance de la fibre



Navigation sur smartphone, tablette, ordinateur, streaming vidéo, jeux en ligne, visioconférences... Grâce à la fibre optique, vous pouvez dorénavant profiter de tous vos écrans en simultané.

Vous souhaitez raccorder une maison individuelle ?

Pour les maisons déjà construites

La fibre suit le réseau de fils du téléphone classique. Soit les fils sont visibles et arrivent en hauteur sur votre façade, soit ils sont enterrés dans votre jardin. Afin que le technicien puisse intervenir, il est important que l'accès à la zone d'arrivée du téléphone soit dégagée.

Pour les maisons neuves

Si votre maison n'a jamais été raccordée au réseau téléphonique classique, il est nécessaire, en tant que propriétaire, de procéder à des travaux de viabilisation pour acheminer le câble de fibre optique entre votre logement et le réseau du Département.

À noter : depuis le 1^{er} janvier 2022, les nouveaux raccordements au réseau téléphonique cuivre ne sont plus possibles. Seule la fibre optique est aujourd'hui proposée.

Plus d'infos sur numerique.loire-atlantique.fr ou au 0 800 80 16 44.

Objectif 100 % fibre en Loire-Atlantique

Depuis 2017, 114 000 locaux répartis sur 60 communes sont en cours de raccordement. Ce programme, qui représente un investissement de 108 millions d'euros, est porté par le Département et cofinancé par :



Afin d'atteindre le 100 % fibre en Loire-Atlantique d'ici 2025, le Département a confié en 2020 le raccordement des 179 000 locaux restants à **Fibre 44**. Cette délégation de service public, conduite par Axione, a pour mission de déployer et d'exploiter le réseau, qui reste la propriété du Département.



Avec le soutien de :



POUR TOUT SAVOIR

SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE EN LOIRE-ATLANTIQUE :

Rendez-vous sur numerique.loire-atlantique.fr

ou contactez le 0 800 80 16 44

ECOLE CLEMENT PELLERIN

Goûter de vacances

Un grand goûter ensoleillé a été organisé à l'école Clément Pellerin, le vendredi 10 février, veille des vacances d'hiver.



Merci aux élèves d'avoir préparé de délicieuses tartines beurrées, de succulentes petites crêpes, des quatre-quarts moelleux et des cookies croquants au chocolat!
Il n'est resté que des miettes !

Merci aux familles d'être venues nombreuses pour ce beau moment de partage.



Classe PS / MS

Dans le cadre de l'action départementale arts plastiques et spectacle vivant „Rendez-vous avec la chaise“, les élèves cheminent !

Ils ont exploré différents mouvements, observé de courtes vidéos d'artistes danseurs et ils ont dansé avec „une chaise“.

L'approche plastique va suivre et nous ne doutons pas de leur créativité !



Dans la classe des CM1-CM2

Une fois n'est pas coutume, pour réviser quelques notions avant des vacances bien méritées, la maîtresse a préparé un nouvel Escape Game...

Le principe reste le même que d'habitude : 4 équipes, 4 coffres, et seulement 1 heure pour tenter de les ouvrir !



Les élèves ont dû pour cela résoudre des épreuves en lien avec le français (conjugaison au passé composé), les mathématiques (multiples et énigmes logiques), l'anglais (description physique), les arts (projet départemental autour de "la chaise") et les sciences (les changements de peuplement de la Terre).

Malheureusement, cette fois, seuls deux coffres ont été ouverts : la classe remporte un nouveau jeu de société et des bonbons pour fêter le départ en vacances !

Le contenu des deux autres coffres sera remis en jeu la prochaine fois... Bravo à tous !

Projet musique et théâtre

Jeudi 9 février, nous avons accueilli Cédric Pruvost, de l'école de musique de Vallet, pour de nouvelles interventions auprès des élèves de GS-CP et de CM1-CM2 cette année.



Cette année, chez les grands, nous allons apprendre des chants sur le thème policier, mais aussi écrire des chansons avant de les apprendre ! Ces chants, ainsi que des paysages sonores réalisés par les élèves, seront ensuite intégrés à la pièce de théâtre qu'ils montent depuis maintenant plusieurs mois.

Nous avons hâte de voir le résultat !

ECOLE SACRE COEUR



Galette des rois

On a fait la galette des rois le lundi 16 janvier 2023. Nous avons commencé à nous rassembler à la salle polyvalente. Françoise nous a expliqué (surtout aux petits) les rois mages. Pendant ce temps, les enseignantes ont commencé à couper la galette. Puis elles nous ont servi et on sortait dehors. La galette était nature mais il y avait un supplément de fruits confits. On a applaudi ceux qui avaient la fève. Et nous sommes retournés dans les classes.

Pauline et Rayan



Qu'est-ce qu'on fait à l'école (Classe GS – CP) du dehors en hiver ?



On prépare la soupe pour la manger au bois le lendemain



On travaille le graphisme



On travaille la symétrie, les doubles en mathématiques



On profite des joies de la nature en hiver : glissades, gadoue, trouvailles magiques de glaçons...



On prépare le restaurant des animaux qui ont du mal à trouver de la nourriture en hiver. Pour cela, il faut compter



On va poster nos cartes de vœux

Séances de piscine pour les élèves de CP, CE1 et CE2

Avec les élèves de CP, CE1 et CE2, nous sommes allés à la piscine en janvier. Le mardi matin, on partait de l'école à 9h30. On avait entre 10 et 20 minutes de route. On repartait de la piscine à 11h00 11h15. Le vendredi après-midi, on partait à 13h10 à peu près et on repartait de la piscine vers 15h50.

Durée de chaque cours de piscine : chaque cours de piscine dure à peu près 40 minutes.

Règles de la piscine :

- Ne pas courir,
- Ne pas faire les fous dans l'eau,
- Ne pas crier dans les vestiaires,
- Écouter les maîtres-nageurs,

Comment les cours de piscine se passaient-ils ? Les cours de piscine se passaient super bien !

Malo et Maël



Musique en classe de CM1-CM2

Le jeudi matin à 9h30 on va en musique. Avant les kermesses et l'arbre de Noël on travail des chants.

Ensuite on fait des percussions corporelles et du Sound painting, cela nous défoule . Nous découvrons plusieurs nouveaux instruments presque chaque semaine.

Vers le CM, on découvre un peu moins d'instrument.

Cédric (c'est le nom de notre prof de musique) en ramène un peu moins mais ça ne nous évite pas de pouvoir apprendre plein de chose.

Faustine, Mathéo et Enola



PEDT - PROGRAMME

Janvier - le mois du cinéma

Quatre films diffusés au cinéma LE CEP à VALLET ont été sélectionnés et proposés à chaque habitant en fonction de sa tranche d'âge.

Ce sont 62 places qui ont été distribuées gratuitement.

Ce projet a été financé par Croc'Loisirs.

Février - le mois de l'écriture

Un travail sur l'écriture a été mis en place sur la commune par le biais de « cadavres exquis ».

Ce sont trois carnets avec un début d'histoire qui ont été déposés dans des boîtes aux lettres, invitant chacun à imaginer la suite avant de remettre le carnet dans une nouvelle boîte et ainsi de suite.

Le même principe a été mis en place dans les écoles.

Les élèves ont également travaillé sur des productions écrites en lien avec le visionnage d'un film.

Mars - le mois de la cuisine

Un nouveau mois de défis s'annonce et cette fois c'est en cuisine que cela se passe.

Un appel à la participation des habitants, sur la base du volontariat, est lancé. Ce défi consiste à concevoir un plat ou un menu avec les contraintes imposées et envoyer une photo et la recette du plat par mail en mairie - contact@mairie-laregrippiere.fr

- Semaine 9, du 27 février au 5 mars : défi cuisiner un potage
- Semaine 10, du 6 au 12 mars : défi cuisiner le plat du bout du monde
- Semaine 11, du 13 au 19 mars : défi menu unicolore
- Semaine 12, du 20 au 25 mars : concours de gâteaux (dégustation et jury le 25 mars lors du carnaval)



A vos fourneaux !

Avril - randonnée nocturne

Le vendredi 7 avril aura lieu une action pour clôturer le PEDT.

Ce moment sera composé d'un échauffement en musique suivi d'une randonnée nocturne pour les familles de La Regrippière. Plus d'informations prochainement.

GILETS HAUTE VISIBILITÉ

Pour renforcer la sécurité des enfants sur leur trajet domicile/école, la municipalité met à disposition des élèves des écoles élémentaires de la commune des gilets haute visibilité.

Les enfants sont particulièrement vulnérables sur la route. Par leur petite taille, leur comportement imprévisible, la mauvaise appréciation des risques. Il est donc important de leur apprendre très tôt les règles élémentaires de sécurité.

24% des piétons blessés dans des accidents de la route sont des enfants de 0 à 14 ans.

A chacun d'entre nous d'être vigilant et de bien vérifier que nos enfants portent systématiquement ce gilet pour leurs déplacements. Il en va de leur sécurité au quotidien.

Les gilets peuvent être retirés auprès de l'accueil de la mairie.



PRINTEMPS DU SPORT

Des stages sportifs sont organisés du 17 avril au 21 avril pour les jeunes du CE1 à la 3ème.

Vous cherchez une activité sportive pour votre enfant durant les prochaines vacances d'avril :

- 3 à 5 jours de stage, du CE1 à la 5ème,
- 2 jours de stage, de la 4ème à la 3ème.

Stages de 9h15 à 16h45 sur notre territoire.

Pour s'inscrire, rendez-vous courant mars sur :
interco.cc-sevreloire.fr



THÉÂTRE LES AMUS'CADETS

Cette année encore la troupe de théâtre de La Regrippière Les Amus'cadets va vous faire rire en vous présentant :

« ARRÊTEZ VOS SALADES », une comédie d'Olivier Tourancheau

Vous êtes invités à venir les applaudir cette année encore sur trois week-ends consécutifs et pour six séances, à la salle polyvalente de La Regrippière :

- **Le samedi 4 mars à 20h30,**
- **Le dimanche 5 mars à 15h ,**
- **Le samedi 11 mars à 20h30,**
- **Le dimanche 12 mars à 15h,**
- **Le vendredi 17 mars à 20h30,**
- **Le samedi 18 mars à 20h30.**

Réservations : lesamuscadets@gmail.com ou 06.84.49.59.31



U.N.C

L' U.N.C. (Union Nationale des Combattants) est composée d'anciens combattants, (Indochine, Afrique du Nord), veuves, combattants de la nouvelle génération (OPEX)



Qui peut être Soldat de France et quel son rôle?

Le Soldat de France n'a pas combattu, mais il partage les valeurs que défend la grande famille de l'U.N.C. : le civisme, le sens national, la droiture morale, la solidarité humaine, le respect de la mémoire combattante, le devoir de mémoire.

Qui est concerné ? Tous ceux qui ont porté l'uniforme en temps de paix, les sapeurs pompiers, les forces de police, les militaires en activité, la croix rouge, la protection civile, les parlementaires, les élus (Maires, conseillers municipaux, conseillers départementaux et régionaux).

Ils sont les héritiers du monde combattant. Leur mission : maintenir les valeurs citoyennes du « pays des droits de l'homme » et assurer la relève des anciens combattants...

Sur notre secteur, les Soldats de France s'engagent, entre autres, à participer activement aux commémorations des 11 novembre et 8 mai auprès des anciens combattants et à aider au devoir de mémoire près des jeunes générations.

Vous pouvez rejoindre les soldats de France de Vallet, Mouzillon ou La Regrippière ou demander tous renseignements complémentaires en contactant :

Jean-Marie GIRARD

647 rue des moulins Malingre - 44330 MOUZILLON

06 82 23 11 61

jmetn.girard@orange.fr



ASCR



L'ASCR a organisé avec succès son tournoi futsal le 7 janvier dernier après deux ans d'absence à cause des restrictions sanitaires.

Douze équipes de six joueurs étaient inscrites avec soixante-douze participants venus de La Regrippière, La Boissière du Doré, Tillières et Vallet.

L'équipe « Mélange de cépages » composée de joueurs de Vallet a remporté le tournoi avec brio.

La restauration et le bar ont eu un grand succès grâce aux joueurs mais aussi aux spectateurs venus encourager les équipes, nous les remercions pour leur implication.

Ce moment de convivialité offre des liens au sein de l'association et de la commune, c'est aussi une belle rencontre intergénérationnelle.

Cette manifestation permet à l'association de générer des bénéfices qui permettront d'investir dans les différentes sections (futsal, multisport, badminton, cirque). Cet argent, par exemple, permettra d'acheter du nouveau matériel ou de créer des moments de convivialité (pot de Noël, galette des rois, goûter pour les enfants, soirée grillades de fin d'année...).

D'autre part, l'ASCR a tenu le bar du marché de Noël qui a été une belle réussite avec de nombreux visiteurs pour déguster notre vin chaud ! Le bénéfice de 300 euros a été reversé par solidarité au Téléthon.

Par ailleurs, le bureau de l'ASCR a besoin de nouveaux bénévoles. L'association risque d'être en péril car les personnes investies sont présentes depuis très longtemps et nous n'avons pas de renouvellement. Cette association fonctionne dans la convivialité, n'hésitez pas à venir nous rencontrer.

Contact : ascr44@gmail.com



COMITÉ DES FÊTES

Matériel en location - Année 2023

| MATERIEL | NOMBRE | PRIX |
|--|--------|---------|
| Barnum blanc 10x5 à monter – (Caution 500,00€) | 1 | 80,00 € |
| Pro-tente pliable 3x3m | 1 | 20,00 € |
| Pro-tente pliable 6x4m (Caution 1000,00€) | 3 | 80,00 € |
| Tables pliantes « LORCA » | 10 | 8,00 € |
| Banc pliant « LORCA » | 20 | 2,00 € |
| Tables bois + tréteaux bois (longueur 2,00m - 2,50m) | 16 | 4,00 € |
| Chaises plastiques blanches (caution 10€) | 85 | 1,00 € |
| Friteuse gaz 10-12l (Gaz non fourni) | 1 | 30,00 € |
| Plancha gaz 3 rampes de feux (Gaz non fourni) | 1 | 30,00 € |
| Poêlon D76cm + réchaud (Gaz non fourni) | 1 | 30,00 € |
| Guirlandes LED (10m) | 5 | 5,00 € |

Contact : Quentin PAQUEREAU - 06-21-58-75-57

Le comité des fêtes renouvelle chaque année son matériel de location, n'hésitez pas à nous faire part de vos éventuels besoins sur le matériel que vous souhaiteriez avoir à disposition pour la location. Le bureau en prendra note pour les investissements de l'année prochaine.

L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA REGRIPIERRE

La petite histoire...de l'activité économique de La Regripière à la fin du XIXe siècle

En campagne, l'agriculture représentait la principale activité. Le blé était porté au moulin pour obtenir la farine, plusieurs moulins étaient en activité, dont ceux de la Bouchefoire, la Désirée, le moulin Béduaud, le moulin Raffegeau.

Un jardinier était installé à la Ducherie.

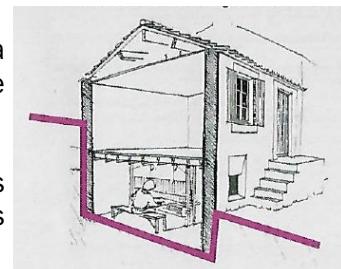
Quelques vignerons autour du bourg. Il ne faut pas oublier le cerclier, le tonnelier, le bouilleur de crus et les nombreux débits de boissons souvent tenus par des femmes dont le mari, à coté, avait une autre activité.

Le tissage a procuré pendant longtemps un travail considérable aux habitants de La Regripière (le bourg : rues d'Anjou et des Tisserands, le champ de foire et la Fleurancellerie).

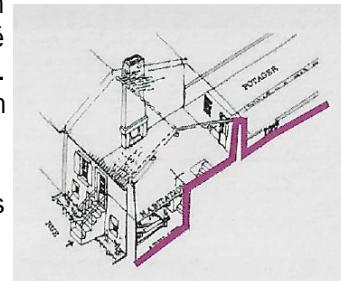
De nombreux métiers étaient concernés par cet artisanat : filassier, tisserand, tisseuse, dévideuse, teinturier, tailleur d'habits, tailleuse, chiffonnier, d'autres professions féminines au bourg : mercière, chapelière, tricoteuse, couturière, lingère.

L'artisanat du tissage se pratiquait en général à domicile : la fourniture du fil était assurée par les négociants qui ensuite récupéraient et vendaient les toiles.

Les ateliers étaient souvent semis enterrés, occupant les zones humides des rez-de-chaussée. En effet, le tissage se pratiquait dans des pièces humides pour faciliter l'usage du fil.



Les maisons de tisserands étaient pour la plupart composées d'un rez-de-chaussée bas, demi enterré ou de niveau avec la rue, éclairé par de petites fenêtres. C'était le lieu de l'atelier du tisserand. L'habitation, en rez-de-chaussée haut, était accessible par un escalier en façade, composé de 6 à 8 marches.



La composition de la façade principale et les dimensions des ouvertures exprimaient bien l'utilisation de chaque niveau.

Si aujourd'hui les commerces sont rares, La Regripière a connu une quarantaine de professions au début du siècle, beaucoup ont disparu avec le temps.

Tous les commerces étaient représentés : boulanger, boucher, charcutier, épicer, épicière, débitant de boissons, débitant de tabac, cabaretier, aubergiste, maître-d'hôtel et valet de chambre, marchands de bœufs, marchands de porcs, négociant en bois, voyageur de commerce.

De nombreux artisans du bourg et du champ de foire : maçon, carrier, charpentier, menuisier, charron, forgeron, maréchal-ferrant, tourneur, ferblantier, bourrelier, cordonnier, sabotier, bouilleur de crus, grêleur, horloger.

Quelques professions libérales : docteur médecin, vétérinaire, expert géomètre.

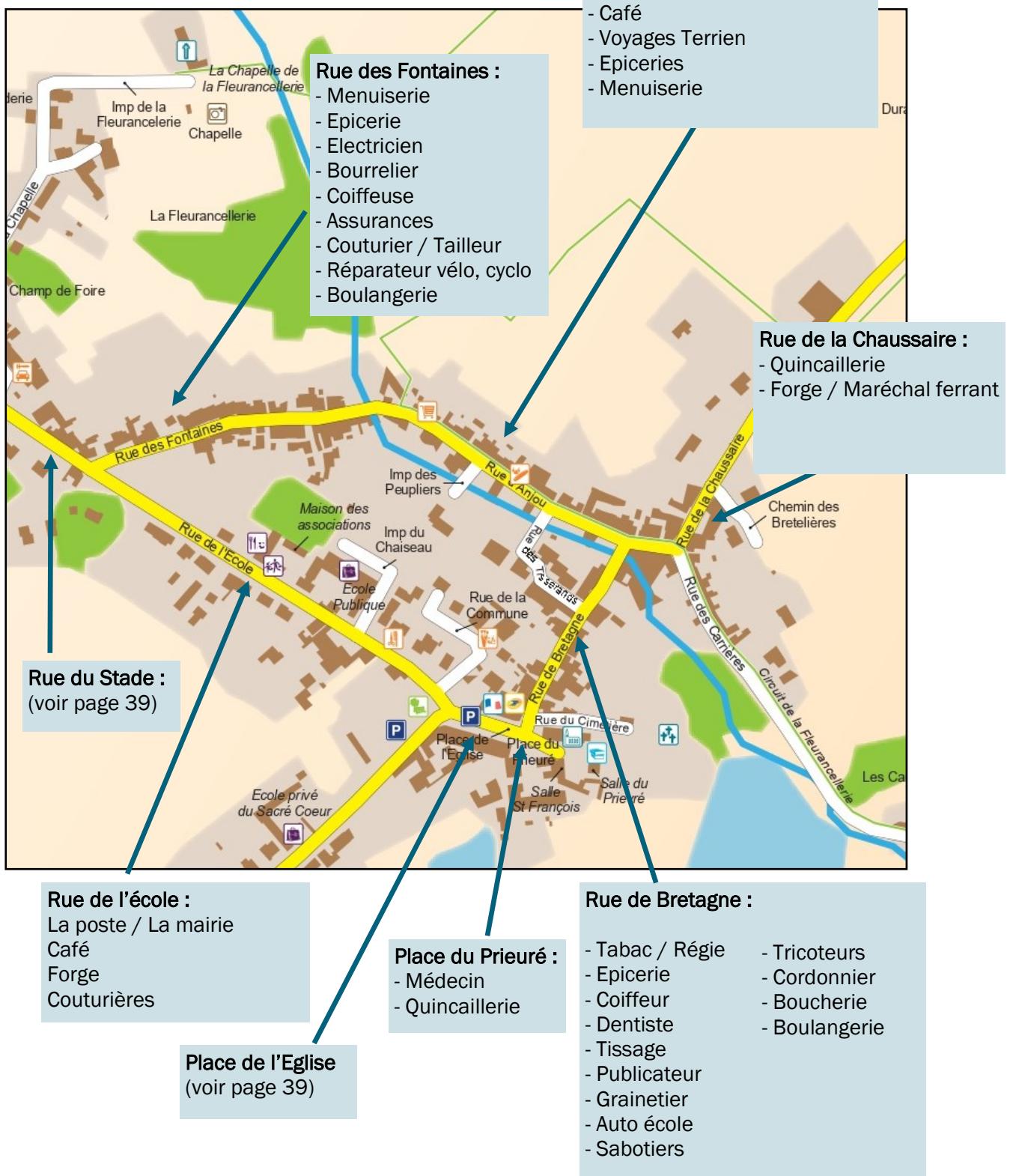
Autres professions : instituteur, cantonnier, messager, facteur, garde municipal

Voici une carte non exhaustive et évolutive des différents commerces et artisans de la commune.

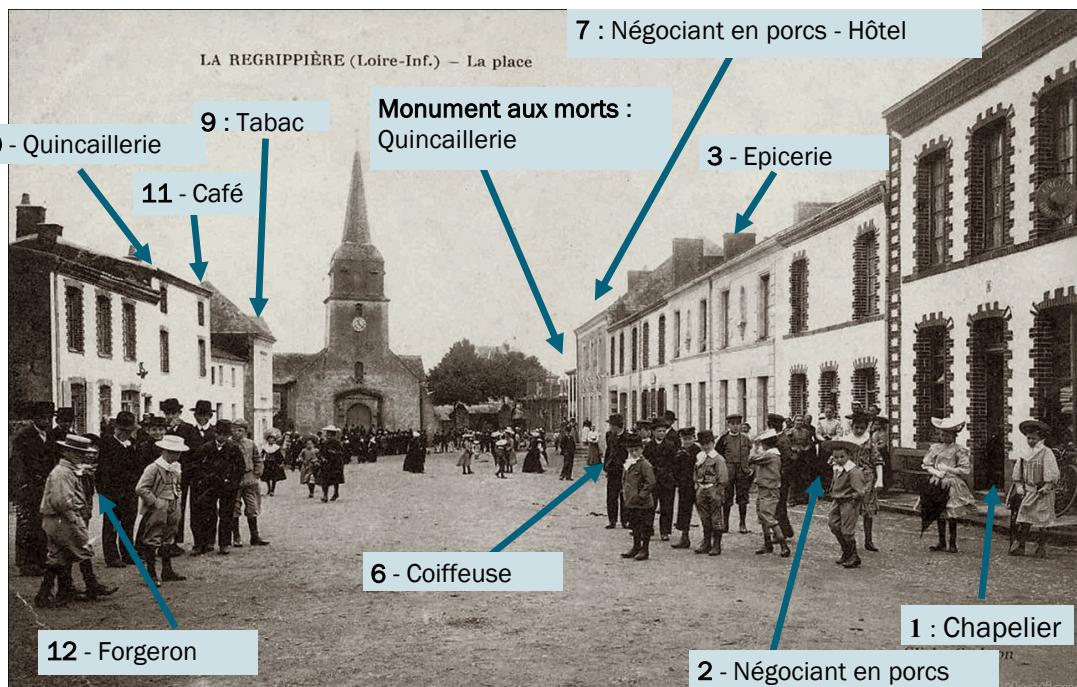
Nous avons choisi de mettre plus en détails deux de ces rues avec les numéros des bâtiments actuels page 39 :

- place de l'Eglise

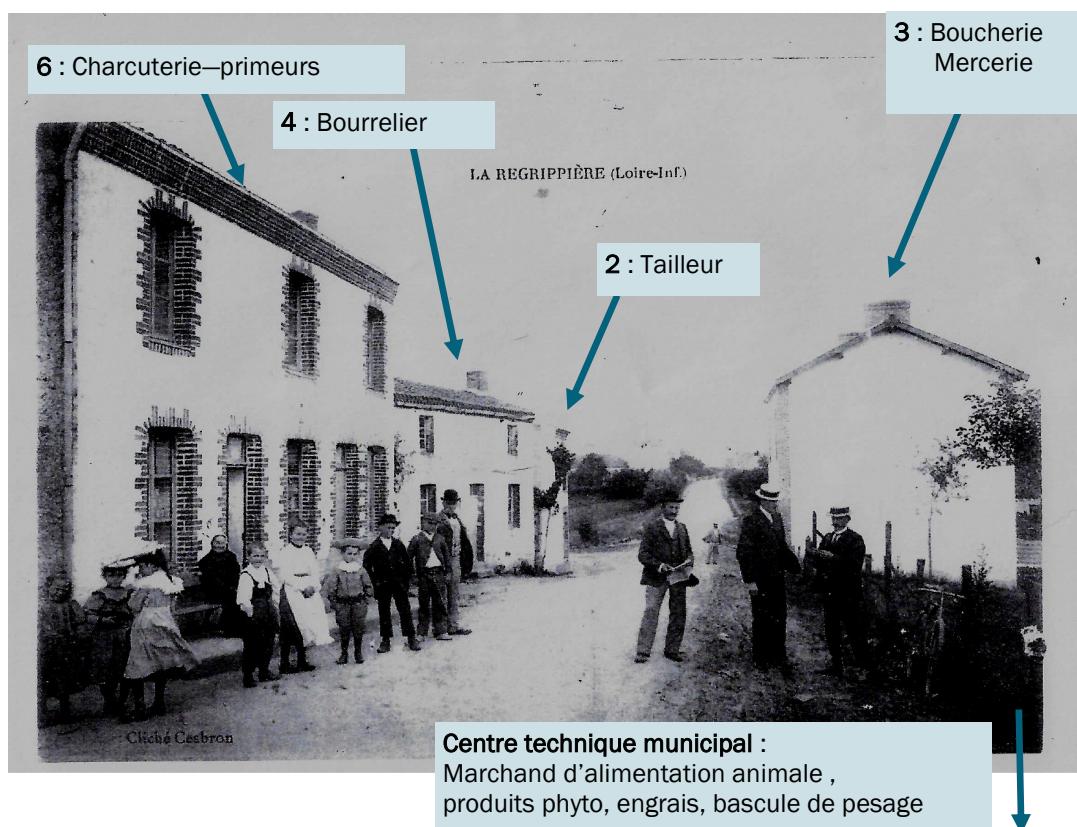
- rue du Stade



Place de l'Eglise



Rue du Stade



Merci à M. LOGEAIS et M. & Mme MACÉ pour leur travail de mémoire.

mars 2023

sèvre&loire news

la lettre d'infos mensuelle de la Communauté de communes Sèvre & Loire



PISCINES

3 JUIN IN PORTES OUVERTES

PISCINE INTERCOMMUNALE DIVAQUATIC
LOROUX-BOTTREAU

sèvre loire

1 JOURNÉE DE FÊTE À LA PISCINE DIVAQUATIC
3 JUIN 2023 10H > 18H

RUE RUE DU SQUARE
LE LOROUX-BOTTREAU
04 40 51 80 80
PISCINE.CC-SEVRELOIRE.FR
PISCINES.CC-SEVRELOIRE.FR

PISCINES, LA CAMPAGNE D'INSCRIPTION CONTINUE



APRÈS PLUSIEURS MOIS DE TRAVAUX, LA PISCINE INTERCOMMUNALE DIVAQUATIC, SITUÉE AU LOROUX-BOTTREAU, PRÉVOIT DE ROUVRIR SES PORTES EN AVRIL. Alors, il est temps de penser à s'inscrire ou se réinscrire que ce soit à Divaquatic et aussi à la Piscine Naïadolis. Pour ce faire, rendez-vous sur notre site internet ou à l'accueil de la Piscine Naïadolis.

- Pour se préinscrire à Divaquatic : par téléphone ou à l'accueil de Naïadolis
- Pour s'inscrire à Naïadolis : en ligne sur piscine.cc-sevreloire.fr

 RDV SUR [PISCINE.CC-SEVRELOIRE.FR](http://piscine.cc-sevreloire.fr)

SAVE THE DATE, PORTES OUVERTES LE 3 JUIN, À DIVAQUATIC

NOTEZ LA DATE DU 3 JUIN, DANS VOTRE AGENDA. À L'OCCASION DE LA RÉOUVERTURE DE VOTRE PISCINE INTERCOMMUNALE, UNE GRANDE FÊTE EST ORGANISÉE POUR CÉLÉBRER L'ÉVÉNEMENT.

Le 3 juin prochain, venez participer à cette journée festive à la Piscine Divaquatic. Au programme : des animations, des spectacles, des surprises, des jeux gonflables pour les enfants et les adultes.

REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK
en likant la page Facebook de « La Communauté de communes Sèvre & Loire ».

Ne ratez plus rien ! ACTUS, HORAIRES, INFOS, ÉVÉNEMENTS, PHOTOS, VIDÉOS, ÉQUIPEMENTS...

mars 2023

SPORTS

PRINTEMPS DU SPORT



DES STAGES SPORTIFS DU 17 AVRIL AU 21 AVRIL POUR LES JEUNES DU CE1 A LA 3E

Vous cherchez une activité sportive pour votre enfant durant les prochaines vacances d'avril :

- **3 à 5 jours de stages de 9h15 à 16h45, sur les communes de Divatte sur Loire, Le Loroux Bottreau, Saint-Julien-de-Concelles, Le Pallet**
- Pour tous les jeunes du territoire
- Pour les 7-14 ans (CE1 à 3e)
- Mercredi 19 avril 2023 : les parents peuvent venir participer aux activités avec leur enfant.
- Accueil périscolaire : de 8h30 à 9h30 et de 16h45 à 18h
- Tarif du stage : selon quotient familial et adhésion à l'animation sportive départementale



POUR S'INSCRIRE RDV SUR INTERCO.CC-SEVRELOIRE.FR



ECOLE DE MUSIQUE



CAMPAGNE D'INSCRIPTION, EN MAI ET JUIN, DANS VOTRE ÉCOLE DE MUSIQUE SÈVRE & LOIRE

EN MAI, LES PORTES OUVERTES ET EN JUIN, LES INSCRIPTIONS EN LIGNE

L'Ecole de musique Sèvre & Loire relance ses inscriptions pour la saison 2023/2024. Plusieurs dates pour découvrir ou s'inscrire.

- Portes ouvertes sur les deux pôles musicaux à Vallet et à Divatte-sur-Loire, du 22 au 27 mai 2023
- Réinscriptions pour les élèves : du 31 mai au 10 juin
- Inscriptions pour les futurs élèves : du 21 juin au 1^{er} juillet

RENSEIGNEMENTS : INTERCO.CC-SEVRELOIRE.FR

AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE

Pour encourager la pratique du vélo, la Communauté de Communes Sèvre & Loire attribue une aide financière pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, un vélo-cargo à assistance électrique, ou un vélo pliant à assistance électrique.

<https://interco.cc-sevreloire.fr/rubrique/une-aide-pour-lachat-dun-velo-electrique/>

Cette aide est réservée aux habitants de la CCSL en fonction des conditions de ressource. Une seule subvention, non renouvelable, sera attribuée par foyer fiscal.

Le bénéficiaire devra faire parvenir son dossier de demande de subvention complet auprès de la Communauté de communes Sèvre & Loire : Communauté de Communes Sèvre et Loire - Service Mobilité 84 rue Jean Monnet - 44450 Divatte-sur-Loire

Ou par courrier électronique à l'adresse : mobilites@cc-sevreloire.fr.

Les dossiers seront instruits dans l'ordre d'arrivée par les services de la Communauté de communes Sèvre & Loire sous réserve du respect des conditions d'éligibilité au dispositif et dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible. Le bénéficiaire sera informé par courrier électronique des suites données à sa demande.

Le versement de la subvention sera effectué par virement bancaire dans un délai de trois mois maximum après réception d'un avis d'attribution positif. Dans le cas où le dossier s'avèrerait incomplet, le bénéficiaire disposera d'un délai d'un mois pour apporter la ou les pièce(s) manquante(s). Passé ce délai d'un mois, sans retour de la ou les pièce(s) manquante(s), le dossier sera réputé définitivement incomplet et la subvention ne pourra être accordée.



SERVICE DÉCHETS

Suite aux modifications d'accès aux déchèteries depuis le 1er juillet 2022.

Il est rappelé que dorénavant le nombre de passages gratuits dans l'année est réglementé.

Le nombre de passages inclus dans la facture sans surcoût est de 24 par an. À compter du 25ème passage, l'accès est facturé 10 € via la facture de la redevance incitative.

Vous pouvez accéder au site en présentant votre carte d'accès fournie lors de votre inscription au service de gestion des déchets (une par foyer) à la borne d'entrée de chaque déchèterie.

En cas de perte celle-ci peut être directement refaite sur les déchèteries (service payant à compter de la 3ème carte). Conditions et réglementation :

<https://dechet.cc-sevreloire.fr/rubrique/la-dechetterie-de-vallet/>



A DÉCOUVRIR A MOINS DE 30 KMS DE CHEZ SOI

Le Perthuis Churin – Loire Divatte

Le printemps s'annonce, les beaux jours reviennent, une belle occasion de découvrir le site du Perthuis Churin sur la commune Loire Divatte.



Espace de verdure accueillant les rencontres conviviales ou familiales avec cette première partie faite de tables de pique-nique, espace couvert, cheminée dédiée au barbecue et aire de jeux.

Le petit plus, la fresque de Seb Bouchard l'un des artistes ayant participé à Echomobile, qui n'est autre que le pendant de la fresque de La Regrippière.



Pour les plus sportifs, deux possibilités la piste de bicross qui se développe sur la seconde partie du site ou le circuit pédestre de la Berrière qui s'étend sur 13 kms entre les bords de la Divatte et les coteaux escarpés du Perthuis Churin.

Il y en a pour tous au Perthuis Churin car les plus curieux créeront leur propre histoire autour des terrasses de Barbechat dévoilées en septembre 2020 par une poignée de bénévoles. Ces fameuses « Marches à midi », nommées ainsi car elles sont tout simplement dirigées vers le sud, grimpent sur 40 mètres jusqu'à la « La Croix de Mission », érigée en 1901. Elles n'ont donc pas fini de délivrer leurs secrets.

L'histoire de ce site n'a pas encore trouvé son origine et toutes les marches n'ont pas encore été révélées. Le travail se poursuit...



SYLOA - CHANGEMENT DÉLÉGATAIRE



Depuis le 1er janvier 2022, le SYndicat LOire Aval (SYLOA) assure la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations sur les bassins versant de la Goulaine et de la Divatte suite à la dissolution des Syndicats Mixte Loire et Goulaine et Syndicat de la Divatte.

Le site Natura 2000 du marais de Goulaine est ainsi géré par le SYLOA. A partir de 2023, le curage qui était précédemment réalisé en régie avec la pelle à chenille du Syndicat, sera réalisé par des entreprises privées.

Ce transfert de compétences ne change rien aux obligations des propriétaires qui sont toujours responsables de l'entretien courant des cours d'eau passant sur leur propriété.

Le Syndicat Loire aval est situé au 1, ter rue de la Vertonne, 44120 Vertou : 02 85 52 44 14. Les mails peuvent être adressés à l'adresse mail suivante: syloa@syndicatloireaval.fr.

ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

Annie GRASSET, accompagnatrice à domicile, intervient à domicile pour permettre aux personnes âgées de conserver du lien social, améliorer leur quotidien qu'il soit dans la maladie et/ou dans la solitude.

Elle propose l'accompagnement lors des rendez-vous médicaux ou autres, dans les démarches administratives, les promenades, ainsi qu'une aide à la toilette, à l'habillage et aux repas.

Son intervention consiste plus à proposer diverses activités cognitives (mémoire, visuelle, sensorielle) ainsi que des activités motrices.

Diplômée en assistante de soins en gérontologie depuis 2019 après avoir exercée au SSIAS Val de Moine (Services de Soins Infirmiers à domicile) en qualité d'aide soignante. Un parcours professionnel qui lui a permis d'observer et de cibler les réels besoins de ce public, que ce soit la personne bénéficiaire ou l'aidant.

Rémunération en chèque CESU - avantage fiscal.

Pour toutes questions et demandes :

Annie GRASSET
06 79 66 91 54
annie.grasset@gmail.com



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

La Complémentaire santé solidaire est une aide pour payer vos dépenses de santé si vos ressources sont modestes. Selon vos ressources, elle ne coûte rien ou coûte moins d'un euro par jour et par personne. Le droit à la Complémentaire santé solidaire dépend de votre situation et de vos ressources.

Vous avez droit à la Complémentaire santé solidaire :

- Si vous bénéficiez de la prise en charge de vos frais de santé par l'Assurance Maladie en raison de votre activité professionnelle ou de votre résidence stable et régulière en France (pour en savoir plus, consultez notre article La protection universelle maladie) ;
- Si vos ressources sont inférieures à un montant qui dépend de la composition de votre foyer (voir les conditions de ressources) ;
- Si vous avez déjà eu la Complémentaire santé solidaire, vous devez être à jour du paiement de vos participations financières (ou en cours de régularisation).

Le droit à la Complémentaire santé solidaire dépend des ressources que vous et le reste de votre foyer avez eues durant les 12 mois précédent l'avant-dernier mois de votre demande.

Exemple : pour une demande faite en janvier 2022, la période de référence pour la prise en compte des ressources court du 1er décembre 2020 au 30 novembre 2021.

Si vous y avez droit, elle ne vous coûte rien ou coûte moins de 1 euro par jour et par personne.

| Plafonds de ressources applicables au 1er juillet 2022 en métropole. Nombre de personnes composant le foyer | Plafond annuel Complémentaire santé solidaire sans participation financière | Plafond annuel Complémentaire santé solidaire avec participation financière |
|--|---|---|
| 1 personne | 9 571 € | 12 921 € |
| 2 personnes | 14 357 € | 19 382 € |
| 3 personnes | 17 229 € | 23 259 € |
| 4 personnes | 20 100 € | 27 135 € |
| Au-delà de 4 personnes | + 3 829 € par personne supplémentaire | + 5 169 € par personne supplémentaire |

Plus d'informations :

<https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/difficultes-acces-droits-soins/complementaire-sante/complementaire-sante-solidaire-qui-peut-en-beneficier-et-comment>



FOIRE DU VIGNOBLE NANTAIS

Salon des vins et de la gastronomie, foire commerciale, pôle territoire et thème d'animations sur le Québec sont au menu de la 73^e édition, les 17, 18 et 19 mars au parc des expositions du Champilambart à Vallet.

Le Québec sous toutes ses formes va rayonner dans les allées de la Foire.

Plusieurs activités sportives et de loisirs pratiquées dans la Belle province pourront être testées par le public : base-ball, curling, lancer de haches, lancer de sacs de maïs (cornholle) à partir d'une plate-forme inclinée !

Toutes ses activités sont encadrées par des clubs partenaires régionaux.

Une sélection de groupes musicaux animera la soirée de gala du vendredi 17 et les journées du samedi 18 et dimanche 19 mars.

Le village québécois accueillera, un service restauration, des expositions animées par Loire-Mauges Québec, un conférencier voyageur présentera toutes ses collections sur le Québec, un stand d'épicerie fine tenu par un couple franco-qubécois,

Volet économique

Au total près de 200 exposants de la foire commerciale et des métiers des produits du terroir, notamment de La Regrippière, seront installés sous les chapiteaux et dans le Champilambart. Le salon des vins et de la gastronomie va s'ouvrir plus largement aux prix régionaux de muscadet aux côtés de celui de la Pipette d'or notamment le prix Clémence-Lefeuivre issu d'un jury exclusivement féminin.

Le pôle territoire était une nouveauté l'an dernier. Le concept est reconduit cette année avec des mesures étoffées en termes d'accueil du public. C'est un lieu de guinguette, de dégustation de produits locaux. Sur le site l'objectif est aussi de faciliter la promotion de jeunes entreprises et de structures associatives porteuses de projets.

Vente aux enchères

C'est l'un des temps forts de la foire. La vente aux enchères de muscadets millésimés est organisée dans le salon des vins samedi 18 mars à 15 h 15. Elle est animée par les membres du cabinet de commissaires priseurs de Salorges enchères. Une quarantaine de lots sera présenté avec le concours de la fédération viticole du Pays nantais. Les bénéfices iront à l'association Pierro l'intouchable qui œuvre pour un jeune homme du Pallet lourdement handicapé à la suite d'un grave accident.

Soirée gastronomique

Un peu de Québec dans les assiettes : c'est dans le menu gastronomique de la soirée d'ouverture de la Foire ou la part belle sera faite, également, aux spécialités culinaires ligériennes. Ce rendez-vous du vendredi 17 mars, à partir de 19h30 est animé par le groupe Maudits français, musiques et chansons dans la pure tradition québécoise.

Réservation par téléphone au 02 40 33 92 97.

Entrée gratuite

Tout le programme de la 73^e édition sur www.expoval.fr



CINÉ DÉBAT

Le département de Loire-Atlantique en partenariat avec l'association SOSinceste et violences sexuelles organise un ciné-débat le Jeudi 9 Mars prochain à 18h30 au cinéma le Connétable de Clisson.

À l'issue de la projection du film «Un homme parfait» de Didier BIVEL, Cathy MILARD, directrice de l'association SOSinceste et violences sexuelles et Béatrice LEBRUN, adjointe au service solidarité du Département animeront un débat avec la salle pour soutenir la compréhension du sujet des violences sexuelles intrafamiliales, présenter l'accompagnement pour les victimes et les étapes nécessaires à la reconstruction.

Pour rappel, chaque année en France, 160 000 enfants subissent des violences sexuelles. L'inceste ne doit plus être un tabou.

Dans le cadre de sa politique volontariste de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants, le Département impulse de nombreux projets innovants. Depuis 2021, la délégation Vignoble soutient le déploiement de permanences d'écoute par l'association SOS Inceste et Violences Sexuelles à travers le dispositif Mobil'Ecoute.

Implantées à bord d'un véhicule aménagé, ces permanences ont lieu tous les Jeudis sur le territoire du vignoble, à destination des habitants et des habitantes.

Le besoin est confirmé.

Les victimes se saisissent de cette offre d'accompagnement.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE LA FEMME

Animé.es par la volonté de participer à l'évolution de notre société, des partenaires du territoire vous font partager leur désir de plus d'égalité filles-garçons, femmes-hommes.

Lors de cette 5ème édition de la Journée Internationale des Droits des Femmes sur le vignoble, vous sont proposés des visites au château de Clisson et à la Garenne-Lemot, des lectures dans les librairies L'Odyssée et Les Villes Invisibles, une journée d'ateliers, slam et lectures à la Récupérette (+PF), des films au Connétable et à la Ferme de Beausoleil (Croquantes, avec une agricultrice de Vieillevigne), un concert à la médiathèque de Saint-Julien.

Depuis le 22 février, le programme en format papier est disponible à la délégation vignoble, dans les structures porteuses et dans les commerces, en particulier de Clisson, Vallet et Saint-Julien-de-Concelles.

Depuis le 27 février, il est en ligne sur <https://loire-atlantique.fr/droits-des-femmes> avec également les programmes des autres territoires du Département.



● Projection du téléfilm "Un homme Parfait", suivie d'un échange avec les professionnelles de l'association SOS Inceste & Violences Sexuelles



CONCOURS D'ÉCRITURE

Du 15 mars au 1^{er} mai, à l'initiative du Musée du Vignoble Nantais en collaboration avec les bibliothèques du territoire. Un vent de déclaration d'amour, de tendresse et de sentiments va souffler sur le Vignoble Nantais.

Un concours d'écriture s'ouvre du 15 mars au 1^{er} mai avec pour thème : « La lettre d'amour que vous n'avez jamais osé envoyer ». Un sujet inspiré par l'exposition *Héloïse et Abélard : l'invention d'un mythe* qui se tiendra à partir du 13 mai au Musée du Vignoble Nantais. Au Moyen Âge, ces amants contraints à l'éloignement ont entretenu une riche correspondance, tant amoureuse que philosophique, laissant une trace immortelle de leurs sentiments.

C'est un concours ouvert à tous puisque les prix récompenseront les catégories « jeune (jusqu'à 15 ans) », « adulte » et le coup de cœur du jury. Les consignes offrent une liberté propice à l'inventivité de chacun : une lettre en vers ou en prose, manuscrite ou numérique, de 30 lignes maximum.

Pour participer : déposez votre lettre en vous rendant dans l'une des bibliothèques participantes du Pays du Vignoble Nantais* ou sur musee-vignoble-nantais.fr.

La remise des prix se tiendra lors de la Nuit des Musées, le samedi 13 mai au Musée du Vignoble Nantais : les participants sélectionnés recevront des bons d'achats en librairie, des ouvrages et des coffrets cadeaux.

*Retrouvez toutes les informations sur le site internet du musée

APPEL À VOLONTAIRES

En septembre prochain, le grand spectacle immersif de "La Belle et la Bête" poursuit sa tournée au Château de Goulaine.

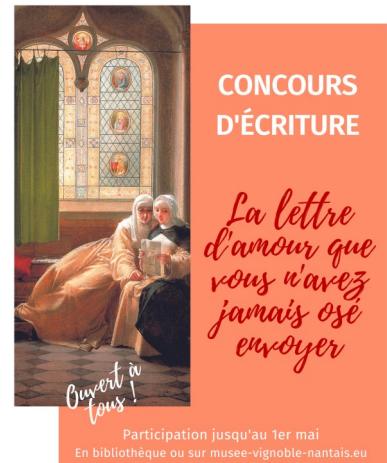
Le spectacle s'y jouera du 22 septembre au 29 octobre 2023.

Vous aussi, entrez dans ce conte féérique en devenant volontaire ! Passez derrière le rideau et prenez part à la magie en devenant l'un des 300 volontaires du spectacle.

De 10 à 90 ans, en famille, seul ou entre amis, devenez acteurs, figurants, danseurs ou œuvrez dans les coulisses de ce spectacle ! Faites rayonner le château de Goulaine en participant à cette grande aventure humaine.

Réunion d'information : jeudi 30 mars à partir de 19h30 au château de Goulaine à Haute-Goulaine.

Inscription obligatoire via le formulaire
www.labelleetlabete-lespectacle.fr



RECHERCHE FAMILLE D'ACCUEIL

D'Italie, du Brésil, d'Allemagne ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.



Luise, jeune allemande de 16 ans, souhaite venir en France pour 6 mois à partir de septembre 2023. Elle fait du judo, joue du piano et aime nager.

Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Alice, jeune italienne de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle fait du volleyball, de la natation et aime lire et faire du vélo

Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2023.

Elle rêve de maîtriser la langue française.

Cristina, jeune brésilienne de 16 ans, viendra en France pour 10 mois. Elle pratique le taekwondo, fait du ballet et a de nombreux hobbies, dont le design graphique.

Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ».

A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements :

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo - Vanessa Simon - 02.99.20.06.14 - v.simon@groupe-cei.fr



APPLICATION ZELLI



Logement, travail, budget... Une web application complète et simple d'utilisation pour les jeunes dès 16 ans.

Zelli, c'est une web app qui s'adresse aux jeunes accompagnés par l'Aide sociale à l'enfance (Ase). Son objectif ? Les préparer à passer le cap des 18 ans, en regroupant des explications simples et claires sur les démarches à réaliser, les aides possibles, les services à contacter...

Disposant de moins de soutiens sociaux et / ou familiaux, souvent fragilisés par des parcours difficiles, les jeunes accompagnés en protection de l'enfance sont malgré tout contraints d'être autonomes très tôt.

Le Département de Loire-Atlantique, en lien avec les acteurs de la protection de l'enfance et plusieurs jeunes de l'Ase, a donc créé Zelli, un guide vers la majorité et l'autonomie.

Zelli sur mobile : zelli.loire-atlantique.fr

MISSION LOCALE

Tu as entre 16-25 ans.

Tu te poses des tas de questions sur ton orientation professionnelle.

Tu recherches une formation ou stage en entreprise.

Tu veux bénéficier de conseils pour trouver un job d'été ou l'emploi de tes rêves.

Tu galères pour trouver un logement.

Tu veux être autonome dans tes déplacements.

Tu rencontres des difficultés financières ou dans tes démarches administratives incontournables.

Tu voudrais t'engager dans une action citoyenne mais laquelle ?

Et plein d'autres questions encore...

Ne reste plus seul !



Contacte la Mission Locale du Vignoble Nantais qui répondra à tes attentes grâce à

- des entretiens personnalisés tout près de chez toi avec un conseiller à ton écoute,
- des ateliers collectifs avec d'autres jeunes sur des thèmes variés,
- des aides financières pour te donner un coup de pouce,
- des visites d'entreprises locales,
- des offres d'emploi et de stages...

Voici quelques illustrations des actions du moment :

Les ateliers collectifs entre jeunes abordent les sujets suivants : rédiger mon CV et ma lettre de motivation, apprendre à se faire confiance, s'entraîner au code de la route, visiter des entreprises, s'entraîner à argumenter son projet, rencontrer une agence d'intérim, se former pour devenir SST (sauveteur secouriste du travail) en 2 jours.

Il ne te reste plus qu'à nous contacter pour en savoir plus.

Par téléphone : 02.40.36.09.13.

Par mail : accompagnement16-25@mlvn.fr

En consultant le site internet : <http://www.missionlocalevignoblenantais.fr>

En suivant l'actualité sur :

missionlocalevignoblenantais mission_locale_vignoblenantais

LES CONSEILS DE MAXIME MACÉ JARDINIER

Le printemps arrive à grands pas, il est donc temps de se remettre au jardin.

Pour les propriétaires de serre, les tomates greffées et concombres sont déjà là. Les salades batavias et laitues sont disponibles ainsi que les choux pommes, choux fleurs, brocolis.

C'est aussi le moment de planter vos oignons, échalotes et l'ail.

Côté semis, il est temps de semer vos carottes, radis, betteraves... C'est aussi le bon moment pour les petits pois et les haricots.

Pour les retardataires il est encore temps de planter vos fruitiers, une large gamme est encore disponible à la jardinerie.

L'été dernier a été éprouvant pour le jardin et nous force à économiser l'eau.

Deux solutions :

- le paillage

Le paillage est une technique qui consiste à couvrir de paillis le sol situé autour des plantes et autres végétaux cultivés. Il peut être appliqué partout dans le jardin, que ce soit autour des fruitiers du verger, des légumes du potager ou au niveau des plantes et des fleurs en tous genres. Cette technique peut même être utilisée dans les massifs de plantes annuelles ainsi qu'au pied des jeunes arbustes, arbres et plantes ornementales de haies.

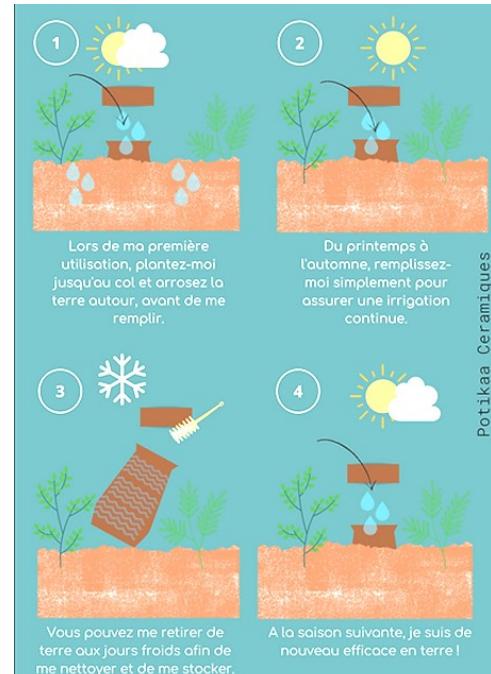
- les ollias

Le principe des ollias est basé sur la microporosité de la terre cuite. Ces pots en terre cuite fonctionnent en effet comme des réserves d'eau. Une fois enterrés aux pieds des plantes, il suffit de les remplir d'eau. Le liquide met ensuite plusieurs jours à se diffuser lentement dans la terre tout autour à travers les parois microporeuses de l'ollia.

Le sol est irrigué par capillarité.

Tout autour de l'ollia se forme donc une zone humide plus ou moins étendue selon la contenance de l'ollia enterré.

Les ollias sont en vente à la jardinerie et sont produits par une potière locale.



Dicton du mois « A la Saint Joseph, va et vient l'hirondelle »

LA RECETTE D'UN PLAT TYPIQUEMENT VENITIEN

SARDEE IN SAOR (Sardines marinées)



Pour 4 personnes :

1 kg de filets de sardines (sans arête ni tête ni queue)

2 kgs d'oignons

Un demi-litre de vinaigre de vin

Après les avoir épluchés, coupez les oignons en fines lamelles et mettez-les dans un bol avec un demi-litre de vinaigre.

Dans une poêle, avec beaucoup d'huile (environ 25 cl), faites cuire les sardines et réservez-les à part.

Dans la même huile de cuisson que les sardines, faire cuire les oignons (après les avoir égouttés du vinaigre) et sans les brûler - couleur rose pâle

Prendre les oignons à l'écumoire et les réserver.

Ensuite, mettez les oignons et les sardines dans un bol, en faisant des couches. Une couche de sardines et ensuite une couche d'oignons. Sel à volonté.

Ce plat peut être consommé, froid, chaud, ajouté en sauce pour des spaghetti ou pour faire un sandwich et se conserver longtemps.

Recette communiquée par notre chef du mois, Alessandro Battistella

Accord met/vin

Muscadet Sèvre et Maine sur Lie - Domaine de la Roussière

Description :

Un muscadet de 2015 de chez Thierry Hallereau. On a ici toute la profondeur du muscadet avec cette capacité à se bonifier à travers l'élevage et le temps. On garde de la fraîcheur tout en découvrant des notes minérales.



L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.
A consommer avec modération.

APPEL AUX RECETTES

Vous êtes le roi, la reine en cuisine.

Vous réalisez une recette qui régale les papilles.

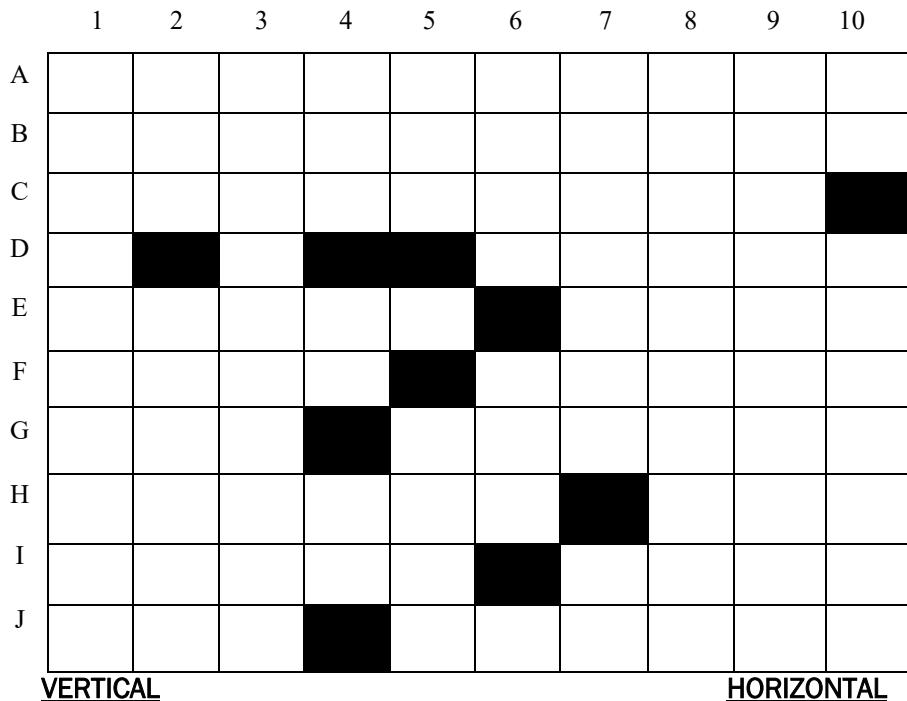
Vous souhaitez faire connaître vos talents culinaires.



Faites part de votre plat préféré (avec une jolie photo c'est encore mieux) et nous le partagerons sur un prochain bulletin.

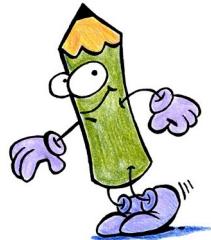
Service communication : 02 40 33 63 14 - communication@mairie-laregripiere.fr

JEUX



VERTICAL

HORIZONTAL



1. Elle est là pour vous apprendre
 2. Qui nous appartient - Tas de pierres
 3. Maladie du mouton
 4. Métro à Paris - Révérend Père - Fin du sot
 5. Grande école - En compagnie de
 6. Ne dis plus rien (se ...) - Un, en anglais
 7. Tireras de son sommeil
 8. Habitant d'une ville de l'Ouest
 Lu, ... et approuvé
 9. Concerner par
 10. Consonnes de rat - Cool, zen
- A. Nettoyer pour que ça dure
 B. Désormais ...
 C. Abimeraient les fonds de pantalons
 D. Très jolis ces endroits
 E. Il est roi dans la forêt
 Dieu protecteur du foyer domestique
 F. Mélange du verbe plaire au passé simple
 Curé de Saint Sulpice
 G. Aber breton - La femme de l'âne
 H. Trouver avec du nouveau - Note de musique
 I. Pour montrer du féminin - Trou dans les causses
 J. Est.Nord.Est - Repos, coupure

RÉPONSES AU JEU DU MOIS PRÉCÉDENT

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| A | M | E | R | V | E | I | L | L | E | S |
| B | A | N | T | I | L | L | A | I | S | E |
| C | I | T | A | L | I | E | N | N | E | S |
| D | N | O | | L | E | | C | E | | T |
| E | T | R | I | A | | P | E | R | I | R |
| F | E | T | | G | | A | U | S | S | I |
| G | N | I | C | E | | Q | R | | O | E |
| H | A | L | L | O | | U | | T | E | R |
| I | N | L | | I | N | E | D | I | T | E |
| J | T | E | S | S | I | T | U | R | E | S |



Jeu proposé par une habitante de La Regrippière.

ORIGAMI - PAPILLONS DE PRINTEMPS

Pour fêter le retour du Printemps, réalisez ces papillons en origami et accrochez les à votre porte ou fenêtre. Variez couleurs et tailles et créez une envolée de papillons.

Une déco originale, légère et poétique.



Matériel :

Feuille de scrapbooking (uni au recto et à motifs au verso), colle, patafix ou tissu en double épaisseur, fil, aiguille.

Conseils :

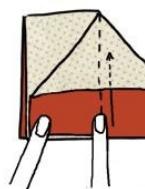
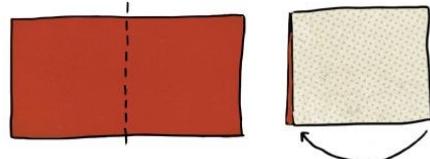
Pour un papillon d'environ 19 cm de large, prévoyez un papier d'environ 30 x 19 cm.

Pour réaliser des spécimens plus petits, rétrécissez la taille de votre feuille de façon proportionnelle.

Réalisation :

Votre feuille rectangulaire est à l'horizontal face unie devant vous, pliez la en deux.

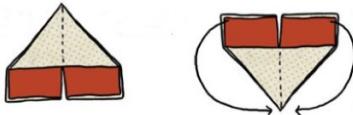
Tournez là de façon à ce que l'ouverture se trouve vers le bas.



Prenez le coin intérieur droit et positionnez-le sur le coin inférieur gauche. Pour faciliter le pliage, maintenez les coins inférieurs gauches, glissez votre 2ème main à l'intérieur du pli pour marquer la médiane, du bas vers le haut. Aplatissez ensuite la pointe ainsi formée.

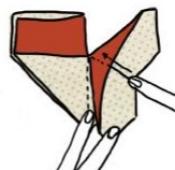


Retournez votre ouvrage et recommencez l'exercice.



Vous devriez obtenir cette forme.

Placez la pointe vers le bas.



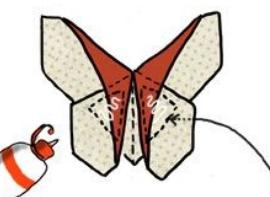
Pour former la première aile il va falloir prendre le coin supérieur droit et le positionner à peine plus bas que la pointe centrale.

Maintenez avec deux doigts la pointe et le coin que vous venez de ramener vers le bas.

Avec votre seconde main, marquez le pli au milieu de l'aile, de l'extérieur jusqu'à l'intérieur, puis aplatissez le triangle du dessus ainsi formé en suivant quasiment la médiane de la pointe centrale.

Pour la deuxième aile, faire la même chose sur le côté gauche.

Pour finaliser le papillon, soulevez délicatement les ailes inférieures pour déposer un peu de colle sur le corps du papillon pour la version en tissu et réaliser un point de couture pour la version en papier.



Laissez s'envoler les petits papillons !

Des réalisations sont présentes en mairie et à la médiathèque.

Maxime Bordelot

30 ans

Producteur de boisson aromatisée à base de vin - vin au chanvre

Quel est votre parcours ?

J'ai grandi au cœur des vignes à Vallet. J'ai débuté par des études liées aux métiers du commerce et de la vente avec l'option Arts de la table et naturellement mes études supérieures se sont spécialisées sur le vin et la bière. Au sortir de cette formation, j'ai commencé à travailler à la brasserie la Trompe souris à Loire-Divatte en tant que commercial. J'y suis resté douze ans. Puis un accident de la vie rebat les cartes et j'ai souhaité changer un peu d'orientation en me consacrant au vin mais pas n'importe quel vin.

Comment arrive-t-on à produire du vin de chanvre ?

Friand d'expérimentation, j'ai débuté en novembre 2017 les mélanges qui peuvent sembler surprenants. A l'époque de la brasserie, j'ai tenté des assemblages vin/houblon. Si le premier résultat n'était pas probant, au bout de quelques années, l'ami avec lequel j'ai mené cette expérience me l'a ressorti et les saveurs étaient là ! Alors de fil en aiguille, et aussi parce que le chanvre est un cousin du houblon, j'ai renouvelé l'expérience en 2021 avec un mélange vin/chanvre. Le projet d'ouvrir un chai se concrétise en 2022 et je m'installe au Champ Fleury dans les anciennes caves de Daniel Robineau.



Parlez-nous de ce vin.

Ma recherche première est de donner de l'ampleur au vin c'est pourquoi, je travaille avec la fleur de chanvre et non la molécule. Il existe une multitude de fleurs et donc de saveurs. J'utilise des vins que je connais et que j'aime : le melon, le chardonnay et le cabernet franc. Je travaille par macération de la fleur dans le vin. La durée de cette macération est aléatoire et dépend de trois éléments : le temps, la température et le calendrier lunaire.

Aujourd'hui je propose six compositions : un blanc et un rouge à base de vin et mélange de trois fleurs de chanvre, un blanc avec une fleur aux arômes citronnés, un blanc avec une fleur aux arômes fruits rouges (Cherry) et deux bulles avec un mélange de trois fleurs.

Et aujourd'hui, quels sont vos projets ?

Les idées ne manquent pas et les expérimentations se poursuivent. Mais en parallèle je dois développer mon activité en me faisant connaître en local et au-delà. Un premier pas est fait avec un premier salon mais le réseau doit s'étoffer. J'ai obtenu une première reconnaissance de mon travail par l'obtention du prix « producteur artisan de qualité » par le collège culinaire de France ce qui me permet d'investir quelques tables de restaurant.

Et la commune de La Regrippière dans tout cela.

Si je suis originaire de Vallet, j'ai toujours fréquenté La Regrippière et j'y ai une bonne bande de copains. J'ai participé aux moments forts du foyer des jeunes, comme le Rock'n roll girl, jusqu'à en être président pendant deux ans. De nombreux projets émergent à La Regrippière avec une belle rencontre de François Hubert, menuisier passionné. J'aimerai développer le local au travers des portes ouvertes et marchés de Noël.

Maxime vous invite le 15 avril de 10h30 à 12h30 à venir découvrir et déguster, sinon prenez rendez-vous au 06.38.69.43.42. Le chai est situé au 3 le Champ Fleury.